

A la place du garage des stations-service

Sainte-Foy aurait 60 dépanneurs de plus

par Mario CAOULTE

S'il n'en tenait qu'aux compagnies pétrolières, il pourrait y avoir demain une soixantaine de dépanneurs de plus sur le territoire de Sainte-Foy!

Les dépanneurs sont en effet perçus comme la bouée de sauvetage financier pour de nombreuses stations-services qui fonctionnent à perte.

Plusieurs demandes ont d'ailleurs été adressées à la municipalité de Sainte-Foy, au cours des derniers mois, pour transformer le garage de stations-services traditionnelles en dépanneurs joints à un libre-service.

Les permis ne seront pas émis cependant, car Sainte-Foy est l'une des rares municipalités du Québec à interdire ce genre de commerce mixte. Comme Montréal et une petite ville de l'Estrie.

La réglementation municipale qui date de 1973 est plutôt sévère. Elle avait comme objectif à l'époque de limiter la prolifération des stations-services.

Cette réglementation oblige une compagnie pétrolière à s'établir sur un terrain de 25,000 pieds carrés minimum et à avoir des façades de 150 pieds sur rue. Elle crée aussi l'obligation d'avoir un bâtiment de service (garage) de 1,000 pieds carrés pour le graissage, la réparation ou le lavage des voitures.

C'est sur ce dernier point que le bât blesse. Car les garages des 62 stations-services de Sainte-Foy sont loin d'être tous rentables.

Ces 62 stations sont de plus fort inégalement réparties sur le territoire. Le plus grand nombre est sur le "plateau" de la haute ville, sur les quatre grandes artères est-ouest: le chemin Sainte-Foy, le boulevard Hochelaga, le boulevard Laurier et le chemin Saint-Louis. Il y a cinq carrefours où quatre stations-services ou plus se voient sur une distance d'un quart de mille. Par contre, le centre industriel qui longe le boulevard Charest et les quartiers Chauveau et Champigny sont peu ou pas desservis.

"Si l'on permet aux compagnies d'établir des dépanneurs dans leurs garages, aux quatre coins d'une intersection, seront-ils réellement plus rentables?" s'interroge le conseiller Roger Vallières, responsable de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement. Les dépanneurs existants survivront-ils à cette concurrence? Cela ne fera que déplacer le problème de la rentabilité, soutient-il.

Cette prolifération anarchique n'est pas le fait que de Sainte-Foy. Trente pour 100 des stations-services du Québec sont de trop, admet aisément M. Georges Bourrelle, directeur général du marketing pour l'Est du Canada chez Pétro-Canada.

Il y a 80 pour 100 de stations-services contre 20 pour 100 de libre-services; or, les stations-services ne réalisent que 60 pour 100 des ventes au détail, de dire ce porte-parole.

Le problème est connu, mais les solutions tardent. "On devra un jour fermer les stations les moins viables" conclut cet interlocuteur de Pétro-Canada (15 des 62 stations de Sainte-Foy appartiennent à la société nationalisée).

A ce jour, les fonctionnaires municipaux ont rencontré des représentants de toutes les pétrolières pour discuter du sujet. Sainte-Foy, peut-on comprendre, pourrait peut-être assouplir sa réglementation si les compagnies entament d'abord le processus de rationalisation!

A l'heure actuelle, les choses en sont là. Les compagnies pétrolières n'ont pas le droit, dans les anciennes limites de la ville (excluant l'ancien quartier Laurentien) de démolir leur garage inutile, ni de l'utiliser à un autre usage que ceux reliés à l'automobile.

Si le mouvement de rationalisation s'amorçait un jour, les terrains libérés par les stations-services pourraient être rendus au résidentiel ou encore, en conformité avec leur zonage CA, être utilisés pour des commerces de voisinage (fleuriste, salon de coiffure, clinique médicale, buanderie, restaurant).



Certaines artères de Sainte-Foy sont saturées de stations-service. Toutes ne sont pas rentables et les compagnies pétrolières voudraient bien transformer des garages en dépanneurs...

Carnaval de Québec

Nouvelle vocation: développement économique

par Lise LACHANCE

Le Carnaval de Québec servira désormais d'outil de développement économique.

Cette nouvelle vocation, qui s'ajoute à celle bien connue d'industrie touristique, a été annoncée conjointement hier par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Rodrigue Biron, et par le président du 30e Carnaval, Claude Feuiltaut.

Avec René Lévesque

C'est ainsi que, pour la première fois dans l'histoire de nos réjouissances hivernales, une centaine de chefs d'entreprises de la région de Québec ont été approchés pour inviter ici des gens d'affaires de l'extérieur, avec qui ils sont déjà en contact ou avec qui ils aimeraient transiger. On espère ainsi, dans le cadre agréable du Carnaval, mieux faire connaître le potentiel et les possibilités économiques de la région de Québec.

Le premier ministre René Lévesque lui-même a été mis à contribution: il assumera la présidence d'honneur d'un déjeuner qui sera servi au Château Frontenac, le vendredi 3 février, à 11h30, et qu'on a baptisé "Le déjeuner des présidents", puisqu'il regroupera des présidents de compagnies québécoises et étrangères.

Déjà, quelque 75 chefs d'entreprises de la région ont signifié leur participation et celle de leurs invités de l'extérieur. Le ministre Biron a précisé hier qu'une cinquantaine de ces derniers se sont déjà manifestés et que 25 autres sont sur le point de confirmer leur présence.

Cinquante pour cent de ces gens d'affaires non québécois viennent du Canada anglais, entre 25 et 30 pour 100 habitent aux États-Unis, les autres sont en Europe (France, Angleterre, Finlande). On attend la participation d'un Japonais.

Le ministre a affirmé qu'une quinzaine de ces hommes d'affaires ont demandé de le rencontrer, afin de discuter plus à fond du potentiel qui attendrait leur entreprise si elle venait s'installer dans la région de Québec.

Nombreuses activités

Le responsable du déjeuner des présidents auprès du Carnaval de Québec, M. Gilles Nadeau, a souligné, hier, que plusieurs activités ont été inscrites à l'agenda de ces investisseurs en puissance: une visite au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), une partie de hockey Nordiques contre Devils, un tour de ville organisé par la CUQ, une réception à l'hôtel de ville (au cours de laquelle on fera la promotion des fêtes 1534-1984), un cocktail offert par le président du Carnaval.

La rue Sainte-Thérèse est inscrite au programme: les responsables de la visite ont réservé les voûtes de Ti-Père pour le dimanche matin, 5 février.

Expérience personnelle

Le ministre Biron a déclaré qu'au moment où il était chef d'entreprise, il se servait régulièrement du Carnaval pour inviter des hommes d'affaires avec qui il était déjà en contact ou avec qui il était intéressé à collaborer. "Dix ans plus tard, certains me disaient que s'ils continuaient à transiger avec nous, c'est qu'ils m'avaient connu, avaient visité notre entreprise, vu notre installation et que, de ce fait, ils se sentaient plus en sécurité", a noté l'homme politique. Sans compter que des relations créées dans le cadre des festivités carnavalesques rapprochent peut-être davantage sur le plan humain.

Aussi, conclut-il, doit-on se servir de plus en plus du Carnaval comme instrument de développement économique et commercial pour la région de Québec.



Le mardi 31 janvier 1984 au Château Frontenac, 1007, rue Saint-Jacques, à Québec, M. Dominique Goutier, ministre des Affaires sociales et président du comité ministériel et permanent du développement social. Membres: 15\$ Non-membres: 20\$



L'Ordre de la Rose-Croix AMORC présente une conférence publique le samedi 28 janvier 1984, à 20 heures, au 1039 boul. Talbot, Stoneham.
M. Dominique Goutier sera le conférencier invité.
Titre: **La Rose-Croix au service de l'humanité**
Entrée libre
Informations supplémentaires: C.P. 112, Scribe A, Limoilou, Québec G1L 4T8



Le ministre Rodrigue Biron, décoré de la médaille du président, par M. Claude Feuiltaut, président du Carnaval de Québec 1984.

Ontario, Manitoba et Louisiane

Les échanges carnavalesques comptent 3 autres groupes

par Lise LACHANCE

L'Ontario, le Manitoba et la Louisiane participeront pour la première fois cette année aux échanges carnavalesques. Ils se joindront à cinq groupes qui étaient déjà au rendez-vous l'an dernier: le Nouveau-Brunswick, Kitchener-Waterloo, Calgary, l'État du Maine et les Bahamas.

Si on parle d'échanges, c'est que Bonhomme et le comité exécutif du Carnaval ont visité plusieurs villes et pris part à de nombreuses manifestations populaires au cours des derniers mois, tant dans les autres provinces qu'à l'étranger. A leur tour, donc, les représentants de ces festivités viennent participer au Carnaval de Québec.

Les 3 nouveautés

Pour charmer les

Québécois et les visiteurs, les Louisianais ont choisi le mode d'expression qui les traduit le mieux: la danse. Pas n'importe laquelle: le "two-step" et la valse à deux temps. Ils offriront un spectacle au Holiday Inn du centre-ville, le 9 février, à 21h.

Deux dirigeants du fameux Mardi gras de Lafayette séjourneront également dans nos murs, afin d'étudier la possibilité d'une collaboration plus étroite entre les deux événements, l'un sur les bords glacés du Saint-Laurent, l'autre à proximité du golfe du Mexique.

Bonhomme Carnaval trouvera "chausure à son pied" en la personne de "Bonhomme Voyageur", le symbole du Festival de Saint-Boniface, Manitoba, qui lui rendra visite au cours de la dernière fin de se-

maine des festivités québécoises.

Quant à l'Ontario, elle montre qu'elle sait parfois se mettre à l'heure du Québec: elle offrira une dégustation de cidre et fromages, rue Sainte-Thérèse, le 11 février.

Pour tous les goûts

Quant aux événements familiaux aux carnavaux invités puisqu'ils n'en sont pas à leur première présentation, il s'agit de:

— La soirée des Bahamas, le 9 février, à 20h30, à l'Auberge des Gouverneurs (haute ville).
— Le "Beef on the Bun" et le déjeuner "western" de Calgary, offerts respectivement les 9 et 11 février, le premier à 21h au Château Frontenac, le second à 9h, rue Sainte-Thérèse.

— Une dégustation de petits pains aux cra-

bes des neiges, du groupe folklorique

"C'est si bon", à 14h, à place du Palais.
— Une soirée "Oktoberfest" présentée par le Festival de Kitchener / Waterloo, le 11 février au soir, place du Manège.

VENTE

28

JOURS/ROCHETTE

BMR FERNAND MORISSETTE inc.

SPECIAUX DU SAMEDI 28 JANVIER
Pensée: Celui qui relève ses manches ne perd jamais sa chemise

8 ARTICLES AU PRIX COÛTANT OU PRESQUE

• COLORLOK 12" vairs. Légères imperfections. les 100 pi. car.	57,50\$	• ÉPINETTE B4F 1" x 3" x 8"	59¢
• STYROFOAM S.M. BLEU 2" x 8" x 1"	4,99\$	• PEINTURE CROWN DIAMOND No 01709 blanc. les pots 1/2 gal. 27.25\$	18,88\$
• LAINE FIBERGLASS ROSE R-10 - 15". Boîte de 110 pi. car.	13,95\$	• AMPOULES ÉLECTRIQUES 40 - 60 - 100 watts	35¢
• PANNEAUX À PLAFOND SONOFLEX 2" x 4" - Fin "crip"	2,99\$	• FIL ÉLECTRIQUE (Loomex) 14-02 Rouleau de 75 m	27,95\$

• **PRIX PAYEZ & EMPORTEZ**

• Notre remboursement de livraison de 5% ne s'applique pas à ces spéciaux

BMR FERNAND MORISSETTE inc.

4245, BOUL. HAMEL OUEST
ANCIENNE LORETTE
872-2874
BOIS - MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE



La maison Tessier, dit Laplante, située dans le secteur Courville, sera restaurée pour les fêtes du 350e anniversaire de Beauport.

Courville: les travaux de restauration de la maison Tessier commenceront bientôt

par **Gérald OUELLET**

Les travaux de restauration de la maison historique Tessier, dit Laplante, du secteur Courville à Beauport, commenceront incessamment et ils devront être terminés pour le début des célébrations des fêtes du 350e anniversaire de Beauport. C'est du moins ce qu'a laissé entendre l'architecte Pierre Cantin, responsable du projet de restauration de la maison.

La mise en valeur de cette maison permettra de lui redonner sa fière allure d'antan, d'une part, et d'autre part de favoriser la vie socio-culturelle et communautaire des citoyens de Beauport, d'après les autorités municipales.

On se rappelle que le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, annonçait, récemment, le versement d'une subvention de \$105,000 à la ville de Beauport pour la mise en valeur de cette maison, située au 2328 avenue Royale, Courville.

Socio-culturel

La participation financière du ministère, versée dans le cadre de son programme habituel d'aide aux municipalités, représente 60 pour 100 des coûts admissibles de restauration du bâtiment, et 30 pour 100 des coûts d'aménagement du terrain. La ville de

Beauport assumera le solde du coût total du projet, estimé à \$205,000. Ces travaux permettront de doter Beauport d'un centre socio-culturel aux usages variés, affirme-t-on.

Construite vers 1860 et classée monument historique le 14 avril 1975, cette maison de style québécois, et dite d'artisan, s'harmonise bien avec l'ensemble de l'avenue Royale; elle est située près de l'endroit où eut lieu la bataille de Montmorency en 1759. Propriété de la famille Tessier, dit Laplante, jusqu'en 1960, elle fut cédée à la ville de Courville sous réserve qu'elle serve uniquement à des fins municipales ou publiques.

En juillet, le personnel de la Commission d'accès à l'information passera de 12 à 25



M. Marcel Pélipin, président de la Commission d'accès à l'information.

par **Paul-Henri DROUIN**

du bureau du **SOLEIL**

SAINT-JOSEPH — Devant les membres du Cercle de presse de Beauce, le président de la Commission d'accès à l'information, M. Marcel Pélipin, a déclaré hier que le personnel, actuellement disponible, de 12 employés sera augmenté à 25, avec l'entrée en vigueur de la loi 65 prévue pour le 1er juillet 1984.

M. Pélipin a rappelé aux journalistes beaucerons les principales dispositions de la loi 65, dont l'objectif est de faciliter l'accès du public aux documents que détient l'administration et à protéger la vie privée des citoyens.

Présentement, a indiqué Marcel Pélipin, tous les documents publics peuvent demeurer confidentiels, à l'exception de ceux que la loi 65 sera en vigueur, tous les documents détenus par l'administration seront publics, sauf ceux dont la divulgation est exclue par la loi.

Il en est de même pour la confidentialité des renseignements personnels détenus par le gouvernement ou ses agences, car la loi 65 apporte un cadre général qui régit la protection de ces renseignements.

Selon le président de la commission, ce cadre est uniforme pour l'ensemble des organismes régis par la loi, puisque fon-

damentalement la loi rend plus difficiles, et surtout moins arbitraires, les échanges de renseignements personnels entre organismes ou ministères gouvernements aux buts et vocations différents.

Loi d'accès

Pour être efficace, a souligné M. Pélipin, cette réforme doit aussi prévoir la réception de messages du public auprès de l'administration. Plutôt que d'une communication traditionnelle à sens unique, l'octroi d'un droit d'accès aux documents et aux dossiers personnels devrait éventuellement se traduire par une plus grande facilité de dialogue entre les administrateurs et les administrés.

Toutefois, Marcel Pélipin est d'opinion que cela ne sera possible que dans une deuxième étape, après que les habitudes et mentalités qui imprègnent présentement les appareils d'Etat auront absorbé et accepté les nouvelles règles de jeu.

Il a conclu son exposé en mentionnant que sous le couvert d'une loi d'accès, c'est un vaste projet de remise en question des méthodes de travail, de la mentalité des bureaucrates et même des politiciens que l'Assemblée nationale a voulu amorcer avec cette loi, qui s'inscrit d'ailleurs dans la foulée d'autres réformes similaires, comme la création du poste de protecteur du citoyen.

Le respect de la vie, dès la conception, demandé par plus de 5,000 personnes

par **Jean MARTEL**

Plus de 5,000 personnes de la région de Québec ont signé une pétition demandant le respect de la vie de tout être humain, dès le moment de sa conception. Cette pétition est en circulation depuis la mi-novembre. C'est le mouvement pour le respect de la vie du diocèse de Québec à qui incombe l'initiative.

Voilà ce qu'a déclaré au **SOLEIL**, M. Paul-A. Côté, président du mouvement. Le document, a-t-il dit, sera remis, plus tard, aux autorités fédérales, provinciales et municipales.

"La pétition, a-t-il ajouté, les sensibilisera au fait qu'il y a beaucoup de personnes qui sont pour le respect de la vie; en tout cas, il y en a plus qu'on ne le pense".

M. Côté a affirmé que le mouvement appuie tout ce qui favorise le respect de la vie, dès la conception d'une personne et tout au cours de la vie. "D'ailleurs, notre mouvement a fait changer d'idée à des femmes qui voulaient se faire avorter; nous leur avons suggéré de rencontrer des personnes-ressources qui les ont aidées à poursuivre leur grossesse jusqu'au bout".

Montréal

La pétition semble avoir eu un impact hors de Québec. En effet, les dirigeants du mouvement pour le respect de la vie de Montréal voudraient eux aussi faire signer une pétition semblable dans

la région métropolitaine.

D'autre part, on se rappelle que le mouvement a organisé un "dimanche pour le respect de la vie" dans le diocèse de Québec, en octobre. Or, cette activité qui s'est déroulée dans les églises a eu lieu dans plus de 50 pour 100 des paroisses. Pour M. Côté, cela constitue un succès. Une autre journée du même genre aurait lieu cette année.

Enfin, M. Côté a signalé l'appui que reçoit le mouvement de la part du clergé et des autorités religieuses.

Pour prévenir le vol des skis

Le Service de police de Sainte-Foy exécutera, durant trois jours, l'opération "Alpin", visant à sensibiliser les propriétaires d'équipement de ski à la prévention, et permettant de brûler des skis pour récupération en cas de vol. Des policiers donneront aussi des conseils aux intéressés sur le remisage de leurs skis.

Les policiers faisant partie de l'équipe de l'opération seront au centre de ski de Sainte-Foy, angle des rues Myrand et Chapdelaine, samedi de 13h à 15h; à la base de plein air de Sainte-Foy, dimanche de 12h à 15h; et au club de golf de Cap-Rouge, le 4 février de 13h à 15h.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par **Tom Fréchette**

647-3361 du lundi au jeudi
entre 13h et 15h

Causeries

● L'Association internationale des secrétaires professionnelles, section de Québec, tiendra sa réunion lundi à 19h, au cégep F.-X.-Garneau (salle B), 1660 boulevard de l'Entente. Mme Lise Ferland parlera de la santé physique des employés de bureau. Pour détails: 837-9257.

● **Claire Boivin traitera des plantes d'intérieur, lundi à 19h45, à la salle 2102 du pavillon Comtois de l'université Laval. Pour renseignements: 647-3795.**

● M. Paul Dumont commentera en espagnol le Service administratif canadien outre-mer, lundi à 20h30, au pavillon De Kinnick de l'université Laval. Pour détails, joindre Jeannine Plante à 661-0478 ou à 683-1961.

● **M. David Mendelson exposera la "culture plurielle d'Israël", mardi à 20h, au COFI, 860 rue Père-Marquette à Québec. Pour détails, joindre Gilda Elmaleh à 524-4982 ou à 524-7801.**

Collecte de sang

Le cégep de Sainte-Foy tiendra une collecte de sang, lundi, dans le dégagement de l'aile A de 9h30 à 16h. Pour renseignements, joindre Paul Mercier à 658-5389.

Conditionnement

Les femmes de Charlesbourg et de l'Arrière-pays peuvent suivre des cours de conditionnement physique et post-nataux les lundis soirs à partir du 30 janvier avec l'aide du CLSC La Source et Kino-Québec. Pour inscription: 849-2873.

Famille

La Fédération de la famille de Québec offre gratuitement une session de formation pour ceux qui aimeraient donner un support d'animation aux parents, enfants et professeurs qui veulent faire les démarches nécessaires vers une expérience de communication et de rapprochement entre l'éducation sexuelle à la maison et à l'école. Cette session se tiendra les 4 et 5 février au centre des services diocésains, 1073 boulevard Saint-Cyrille ouest. Inscriptions, avant le 30 janvier: 688-1211.

Fête du patrimoine

Une fête du patrimoine aura lieu dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste dimanche: messe à 11h à l'église et réjouissances, à 14h, au sous-sol de l'église, 470 rue Saint-Jean. Pour détails: 523-4523. L'entrée sera gratuite.

Japon

Un film commenté sur le Japon sera présenté, samedi à 20h30, au théâtre de la

cité universitaire. Pour renseignements, joindre Jacqueline Boily, à 656-2765.

Journée familiale

Une journée canadienne familiale aura lieu au chalet du parc Notre-Dame-de-Foy (accès par la rue Jacques-Berthiaume), samedi à partir de 11h. Pour détails: 658-7489.

Martinique

Un diaporama sur la Martinique et la Guadeloupe sera présenté par l'Association des loisirs Notre-Dame-de-Foy, mardi à 20h, au local de l'âge d'or, rue Jacques-Berthiaume. Pour renseignements, joindre Lauraine Gagnon à 653-3046.

Parents-soutien

Parents-soutien tiendra un café-rencontre, mardi à 19h30, à l'école l'Oasis, 1550 rue Périgord à Charlesbourg.

Prévention

Le groupe Consultation-action-prévention tiendra un kiosque sur la prévention de la conduite en état d'ébriété, lundi de 10h à 16h à l'université Laval. Pour détails, 529-0921.

Proclamation prophétique

Une rencontre de prières, de chants et de proclamation prophétique sera animée par les Pauvres de Saint-François, dimanche à 13h30, à l'église Notre-Dame-du-Chemin, 219 rue Père-Marquette.

Réflexion sociale

"Églises et sociétés dans la perspective générale de la réconciliation en Église dans le monde" sera le thème abordé à la soirée de réflexion sociale qui se déroulera mardi à 20h, au centre de services diocésains, 1073 boulevard Saint-Cyrille ouest. L'entrée sera libre.

Spaghetti-thon

Un spaghetti-thon, en l'honneur de la duchesse de Montmorency et au profit de l'Association québécoise pour le bien-être des brûlés, aura lieu samedi et dimanche au 492 de l'avenue Royale à Beauport. Pour détails, joindre Bernard Corriveau à 667-7235.

Travailleurs

L'Association des travailleurs immigrants et québécois tiendra une soirée d'information sur les travailleurs non-syndiqués, mardi à 19h30, au 265 rue de la Couronne, local 400. Pour renseignements: 522-6322. L'entrée sera libre.

Maison des jeunes de Saint-Jean-Baptiste

Réactions à l'école "d'inspiration marxiste"

par **Anne-Marie VOISARD**

L'école "marxiste" continue de susciter des réactions. Le directeur des services éducatifs au secondaire à la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), M. Rémi Beaudoin, affirme que ce n'est pas lui, mais Mme Lucie Morel, responsable de l'insertion sociale et professionnelle à l'école Jacques-Marquette, qui a fait référence au marxisme en parlant des écoles de quartier.

Comme on le sait, la maison des jeunes de Saint-Jean-Baptiste, qui réclame, depuis quatre ans une école aux structures plus

souples, comme solution au problème des décrocheurs, a fortement réagi aux propos rapportés, mardi, dans **LE SOLEIL**. "M. Beaudoin, pouvait-on lire, parle d'une école de quartier qu'il associe à "l'école marxiste, qui ne reconnaît aucune autorité. Que ces gens se fassent une école et on va leur donner les services pédagogiques".

Pas péjoratif

Jointe, hier, au téléphone, Mme Morel admet qu'il est bien possible que ce soit elle qui ait tenu ces propos. "Mais, pour moi, prévient-elle, ça n'a rien de

péjoratif". Mme Morel raconte qu'un récent numéro de la revue *l'Informeq*, mettant en valeur différents types d'école, dont l'école d'inspiration marxiste, l'a beaucoup impressionnée. C'est probablement, dit-elle, ce qui a suscité sa réflexion.

Mme Morel reconnaît, par ailleurs, que certains jeunes, n'arrivent pas à s'ajuster dans les structures actuelles de l'école. "Ils ont besoin, dit-elle, de se prendre en main, de s'autogérer". Et ce n'est pas dans une commission scolaire, de type traditionnel, qu'on peut leur donner ce genre de services. "On est le

reflet de la société", constate Mme Morel. "Et quand on fouille pour découvrir les valeurs des gens, on se rend compte qu'elles sont plutôt de droite".

N'empêche que la responsable de l'insertion sociale et professionnelle répugne à ce que des jeunes soient laissés de côté, comme cela risque d'être le cas pour Line Desjardins et Suzanne Péloquin, deux élèves jugées "négatives" par la direction de Jacques-Marquette. C'est pourquoi, elle songe à une formule mixte, moins rigide, où la commission scolaire se conten-

terait d'offrir le soutien pédagogique.

Les expulsions

En attendant cette école "alternative", les jeunes de la Maison Saint-Jean-Baptiste protestent contre la menace de renvoi qui pèse sur leurs camarades. Cette situation leur apparaît d'autant plus inquiétante qu'ils ont la certitude que M. Yvon Leclerc, attaché politique du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, est intervenu personnellement.

Hier, dans une lettre au Dr

Laurin, la Maison des jeunes tente une nouvelle fois d'empêcher ces expulsions. "Les jeunes, écrit-on, ne doivent absolument pas être sacrifiés pour des raisons d'enjeu politique". Puis on profite de l'occasion pour rappeler au ministre les engagements de son attaché politique. Jamais M. Leclerc n'a parlé d'aide sociale. Il était question de prêts et bourses. Cette promesse fut d'ailleurs confirmée dans le discours de relance du premier ministre René Lévesque. Les décrocheurs, croyait-on, allaient pouvoir enfin retourner, heureux, sur les bancs de l'école.

Au second rang après la Gaspésie

Côte-Nord: taux de chômage de 17.2

par Marc SAINT-PIERRE
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'emploi se porte mal, merci, sur la Côte-Nord où sévit pour l'heure le second taux de chômage le plus élevé du Québec, soit 17.2 pour 100, tout juste derrière la Gaspésie.

C'est ce qui se dégage du Bulletin régional sur le marché du travail préparé par le ministère québécois de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du

revenu à compter de données de Statistique Canada, dont la teneur a été rendue publique, hier, à Sept-Îles.

De fait, au quatrième trimestre de 1983 — par rapport à la même période en 1982 — le nombre des chômeurs se situait à 7,700 soit 2,000 de plus, le taux de chômage passant de 12.3 pour 100 à 17.2 pour 100.

C'est notamment la situation difficile dans laquelle se débat l'industrie minière nord-côtière qui est à l'origine de cette

hausse de chômage. Les mises à pied, temporaires ou permanentes, intervenues à la Compagnie IOC, chez Québec Cartier et ailleurs, pèsent en effet lourd dans la balance.

Une diminution de l'emploi s'est également manifestée, évidemment, du côté des activités de type saisonnier: pêche, transformation des produits marins, exploitation forestière. Ces activités cessent ou ralentissent avec la venue de l'hiver.

Et ces emplois saisonniers

comptent pour davantage que les emplois miniers dans le total global.

Mais si le taux de chômage est passé de 12.3 pour 100 au dernier trimestre de 1982 à 17.2 pour 100 au dernier trimestre de 1983, le nombre de personnes ayant un emploi a crû aux mêmes périodes de 11.2 pour 100, les travailleurs occupés passant de 33,000 à 36,700.

Où le bât blesse, c'est que 6,700 personnes de plus — vraisemblablement encouragées par

des perspectives économiques meilleures — se sont ajoutées à la population active pour totaliser 44,700, soit une progression de 17.6 pour 100.

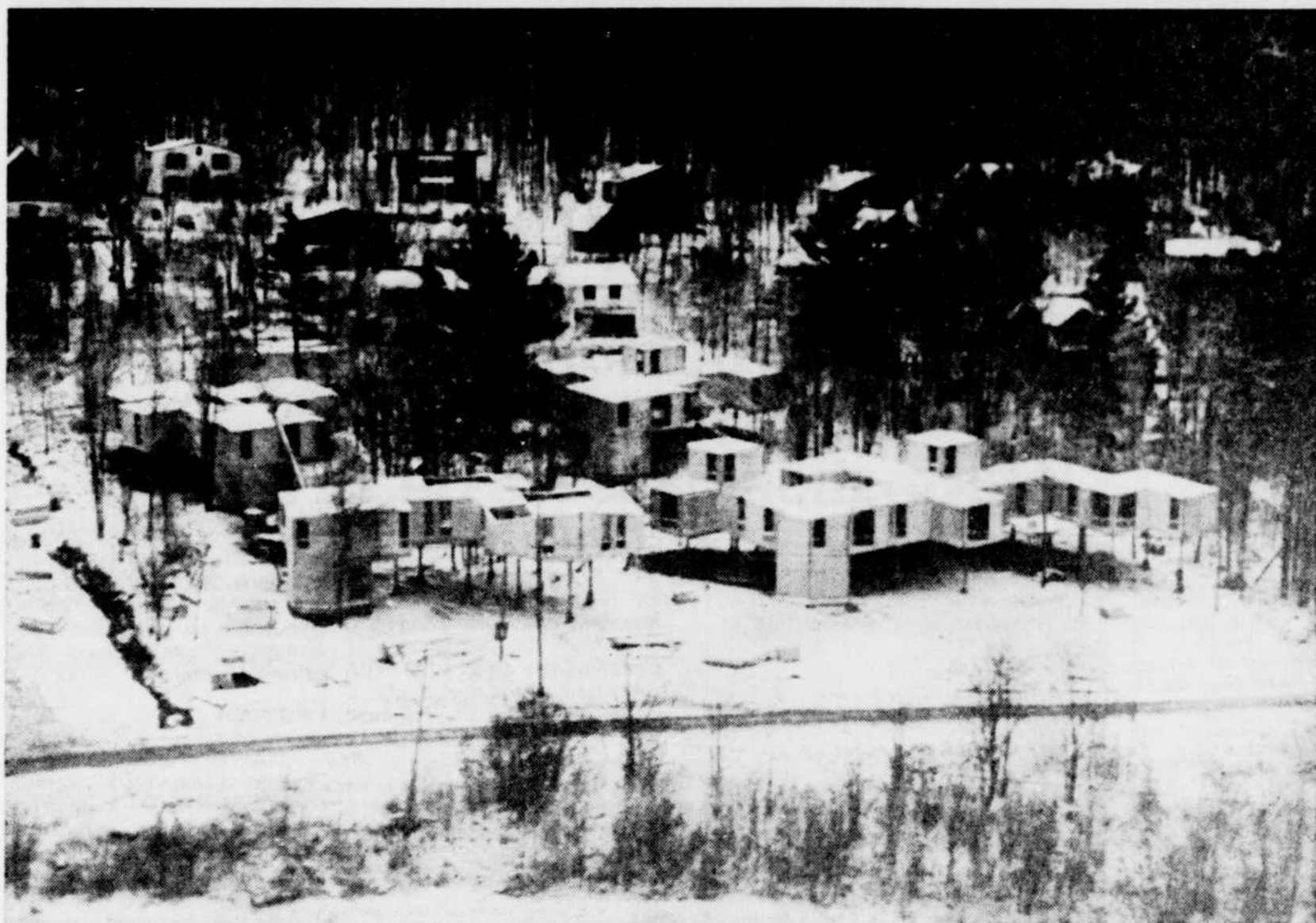
Sur ces nouveaux venus dans la population active, 2,700 se sont retrouvés parmi les chômeurs.

Néanmoins, ces chiffres indiquent que la santé économique de la région est meilleure qu'il y a un an, plus de travailleurs mal-

gré tout étant occupés.

Ce tableau d'ensemble, toutefois, ne permet pas de saisir très exactement les conditions particulières de chacun des grands pôles de l'immense Côte-Nord, par exemple la situation réelle de Baie-Comeau, appuyée sur les industries de l'aluminium et des pâtes et papiers — des secteurs en progression — et celle de l'axe Sept-Îles-Port-Cartier, où l'industrie du fer ca-

fouille depuis quelques mois.



Vue à vol d'oiseau d'une partie du complexe des résidences-hôtels en construction au pied du mont Sutton.

Le village ARCHIMEDE sera bientôt complété, à Sutton

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du SOLEIL

SAINT-JOSEPH — Le village ARCHIMEDE, au mont Sutton, dans l'Estrie, prend forme car déjà près d'une quarantaine de maisons sont en voie d'être complétées.

Elles sont situées au bas des pentes de ski et les premières unités mises en place l'automne dernier furent louées pendant la période des fêtes.

Éventuellement, des maisons de ce type pourraient être mises en vente mais pour le moment, elles ont une fonction d'hébergement hôtelier même si déjà plusieurs visiteurs se sont dits intéressés à faire

l'achat de l'une d'elles, a indiqué au SOLEIL, M. Robert Boulanger de Mont Sutton Inc.

Ces maisons, a-t-on appris, sont louées à la journée, à la semaine ou au mois et les plus spacieuses peuvent facilement accueillir huit personnes. Le coût de location quotidien varie de \$110 à \$160.

Une visite des lieux vous permettra même de constater que quelques maisons offrent des particularités très attrayantes telles que: sauna ou module observatoire.

Le complexe

Les résidences-hôtels ARCHIMEDE recouvrent une pente boisée

située à quelques minutes du centre de ski du mont Sutton et sont accrochées à flanc de montagne au moyen de colonnades de béton.

En ce qui regarde la saison estivale, les visiteurs pourront profiter de nombreuses facilités liées aux loisirs tels que: courts de tennis, piscine, piste de jogging, etc.

Jusqu'à maintenant, une quarantaine de maisons sont en voie d'être complétées et dès le printemps prochain, une soixantaine d'autres unités seront mises en chantier portant ainsi le nombre de résidences à une centaine au village ARCHIMEDE de Sutton.

Quant à l'ensemble du projet étalé sur 3 ou 4 ans et impliquant

des investissements de plus de \$50 millions, a indiqué au SOLEIL, M. François Lauzière, directeur du marketing à la compagnie "Les Systèmes Archimède Inc." le nombre total de résidences devrait s'élever à 400.

Selon M. Lauzière, pour ceux qui passeront prochainement dans la région de Sutton, le coup d'oeil que donne le village ARCHIMEDE vaut sûrement un détour puisque ce site s'harmonise très bien à l'environnement, les promoteurs et constructeurs du projet ayant bien à l'esprit de conserver l'aspect boisé de la région en évitant de couper les arbres situés à proximité des habitations.

Les Systèmes Archimède Inc.

Une compagnie beauceronne, finaliste aux "Mercures 84"

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-FRÉDÉRIC — La compagnie "Les Systèmes Archimède Inc.", de Saint-Frédéric de Beauce, est finaliste pour deux "MERCURES 84": le produit de l'année au Québec et celui de la nouvelle entreprise.

Cette entreprise beauceronne est parmi les 83 entreprises finalistes sur un total de 723 candidatures au concours dont la liste vient d'être rendue publique par la Chambre de commerce du Québec.

On sait que le MERCURE 84 de l'entreprise de l'année est attribué à l'entreprise qui a obtenu une réussite remarquable et exceptionnellement méritoire, alors que celui du produit est décerné à l'entreprise qui s'est distinguée par le lancement d'un produit conçu au Québec, original et à grand potentiel commercial.

Le dévoilement des gagnants des MERCURES 84 aura lieu le 25 février dans le cadre d'un grand gala-concert qui sera donné à la Place des Arts de Montréal. Pour la

première fois dans l'histoire des Mercuriades, l'Orchestre symphonique de Montréal donnera un concert à l'occasion de ces prix tant convoités.

Les MERCURIADES 84 sont présidées par le président sortant de la Chambre de commerce de Québec, M. Charles Langlois, du groupe Expéditex, et le choix des MERCURES sera fait par un jury indépendant de la Chambre, présidé par M. Claude Lebon, doyen de la faculté des sciences de l'administration de l'université Laval de Québec.

Rencontrés à l'usine de Saint-Frédéric, les dirigeants de la compagnie "Les Systèmes Archimède Inc." ont clairement indiqué que cette nomination comme finaliste aux MERCURIADES 84 n'aurait été impensable sans le travail acharné et la persévérance collective des employés.

Depuis quelques mois, la compagnie travaille activement à la construction de résidences-hôtels de grand luxe au pied des pentes de

ski alpin du mont Sutton, dans l'Estrie. Il s'agit d'un projet évalué à \$54 millions qui devrait s'échelonner sur une période de 3 à 4 ans, entraînant la création directe

et indirecte de quelque 500 emplois. Déjà, a-t-on appris, une trentaine de maisons sont prêtes pour la location.

VENTE

28

JOURS/ROCHETTE

BMR

FERNAND MORISSETTE Inc.

SPECIAUX AU SAMEDI 28 JANVIER de 8h30 à 17h00

Pensée: Celui qui relève ses manches ne perd jamais sa chemise

8 ARTICLES AU PRIX COÛTANT OU PRESQUE

• COLORLOK 12" verre, légères imperfections les 100 pi. car	• ÉPINETTE B4F 1" x 3" x 8"
• STYROFOAM S.M. BLEU 2" x 8" x 1"	• PEINTURE CROWN DIAMOND No 0778 blanc, très belle. Prix de gros 27.25
• LAINE FIBERGLASS ROSE R-10 - 15" - Boîte de 110 pi. car	• AMPOULES ÉLECTRIQUES 40 - 60 - 100 watts
• PANNEAUX À PLAFOND SONOFLEX 2" x 4" - Fix clip	• FIL ÉLECTRIQUE (Loomes) 14-02 Rouleau de 75 m
le panneau	le rouleau

• PRIX PAYEZ & EMPORTEZ

• Notre remboursement de livraison de 5% ne s'applique pas à ces spéciaux

BMR FERNAND MORISSETTE Inc.

4245, BOUL. HAMEL OUEST
ANCIENNE LORETTE
873-2874
BOIS - MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE

4008, BOUL. DU JARDIN
ORLAINVILLE
828-0721

QUALITÉ - SERVICE - BON PRIX

Pabos attend un nouvel aéroport avec impatience

par André DIONNE
du bureau du Soleil

MATANE — L'impatience grandit de jour en jour chez les divers agents préoccupés par le développement économique de la zone de Port-Daniel-Percé, face à l'inertie du gouvernement central d'autoriser l'aménagement d'un aéroport dans la région de Chandler, sur la rive sud de la Gaspésie.

Vieux de 10 ans, le projet d'un aéroport communautaire et commercial à Pabos, à quelques km seulement de la ville de Chandler, a pourtant franchi toutes les étapes dites techniques; il a fait l'objet de plus d'une promesse électorale et toujours rien, et cela en dépit des nombreuses pressions venant du milieu.

Cependant, un porte-parole du gouvernement fédéral nous déclarait hier qu'il y aura du nouveau très bientôt dans ce dossier qui génère chaque jour l'impatience.

Le président de la Commission de développement économique de Port-Daniel-Percé, M. Eugène Bouchard, ne cache pas son impatience et demande ouvertement si le milieu ne serait pas pénalisé par une "chicane" entre les politiciens fédéraux eux-mêmes.

"Il n'y a plus aucune raison de retarder la réalisation d'un tel projet justifié par les techniciens de l'aviation civile; une telle situation, disait-il, nous laisse croire que ce sont les rivalités entre politiciens si le projet est toujours sur la table."

Projet autorisé

Construit en 1975-1976, le petit aéroport actuel de Chandler n'offre qu'une piste en gravier de 4,000 pieds de longueur; il ne peut être utilisé que le jour, n'offre aucun éclairage, ni aide à l'atterrissage.

Au début de 1981, la société Urbanex Inc. était chargée d'étudier toutes les facettes du développement de l'aéroport.

Les recommandations sont claires et fondées en grande partie sur l'infrastructure économique existante (la plus développée de la Gaspésie) et sur son potentiel notamment le développement du secteur des pêcheries.

"Les recommandations et les conclusions du rapport, quoique globales, nous semblent justes", souligne dans un rapport à Ottawa, le surintendant régional (planification) de l'aviation civile au ministère des Transports, M. Jean Beaubien, le 25 juin 1981.

Il recommande éga-

lement (autre l'alongement de la piste) la construction d'un édifice d'accueil, éclairage, aide à l'atterrissage, entretien, services au sol et aux pilotes.

Le 3 juillet suivant, l'essentiel de ce rapport est repris par le régisseur régional de l'aviation civile, M. L. Chartier. En novembre 1982, la société Econosult, de Montréal, se voit confier un nouveau mandat d'étude ministérielle au coût de \$100,000.

L'étude a été faite, les conclusions ne sont pas connues et depuis plus rien.

"La patience a ses limites, soulignent récemment M. Eugène Bouchard et le préfet de la MRC de Pabos, M. Albert Morris, il nous faudra jouer sur un plan politique."

L'ordinateur qui correspond à mes besoins, je l'ai trouvé! Parce que...

MOI, JE LIS
LE SOLEIL
TOUS LES JOURS!

abonnement:
647.3333

ASDEQ
DEJEUNER-CAUSERIE
"LES ORIENTATIONS SOCIALES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SUITE À LA RÉCESSION"



Le mardi 31 janvier 1984
au Château Frontenac
Salle Frontenac
611H45
Conférencier invité:
M. Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales
et président du comité ministériel
et permanent du développement social
Membres: 15\$
Non-membres: 20\$



L'Ordre de la Rose-Croix AMORC présente une conférence publique le samedi 28 janvier 1984, à 20 heures, au 1039 boul. Talbot, Stoneham.

M. Dominique Goutier
sera le conférencier invité.

Titre:
La Rose-Croix au service de l'humanité
Entrée libre
Informations supplémentaires:
C.P. 112, Scribe A
Limoulu, Québec
G1L 4T8

Faits divers

Cause de l'incendie à Gaspé pas encore connue

par Lucien LATULIPPE

La cause de l'incendie qui a causé la mort de quatre personnes à Gaspé, samedi, n'a pas encore été établie. Les agents de la SQ à qui ce dossier a été confié laissent entendre qu'une défectuosité électrique peut être en cause, ainsi que le poêle à bois que Mario Lacombe, âgé de 18 ans, avait allumé avant de quitter la maison de ses parents, vers 7h du matin, pour aller livrer du pain avec son oncle Ovide Lacombe.

Le poêle présumé impliqué était situé dans la cuisine qui était pourvue également d'un poêle électrique. L'agent Mario Samuel précise qu'il s'agit d'un poêle, comme bien des gens en ont chez eux, qui sert seulement à chauffer la maison. Son utilisation n'était pas de faire cuire des aliments. Il y avait un autre poêle-foyer dans le salon et une chaudière au mazout qui était au sous-sol et qui ne chauffait pas, faute de mazout.

Les victimes de cet incendie sont Célestin Lacombe, âgé de 49 ans, son épouse, née Yvette Gagné et âgée de 42 ans, ainsi que leurs fils de 17 et 13 ans, Yvan et Réjean. Lorsque le feu a éclaté, Carole Fournier, âgée de 18 ans, était chez les Lacombe et elle a été secourue par M. Ambroise Bouchard, un voisin, qui a enfoncé la porte avant. Mlle Fournier, qui était l'amie de Mario Lacombe, a subi des brûlures qui ont nécessité une hospitalisation. Elle a raconté qu'elle avait été éveillée par la fumée.

La maison de deux étages a été rasée et il sera difficile aux enquêteurs d'en tirer la cause de l'incendie qui est certainement d'origine accidentelle. Le témoignage des personnes qui ont assisté aux débuts de l'incendie pourra aider à étayer les hypothèses retenues par les policiers qui feront ensuite rapport au coronar du district.

Vol avec violence

Les deux voleurs qui ont dérobé une somme importante d'argent dans une maison de Rimouski, avant-hier matin, seraient deux jeunes gens dans la vingtaine et une récompense est promise à toute personne qui fournira des renseignements permettant à la police de les arrêter et de récupérer l'argent.

Ce vol qualifié s'est déroulé dans la maison d'un marchand d'appareils électriques et il semble que les voleurs étaient au courant des allées et venues de cette famille. Vers 9h mercredi matin, après le départ de son mari et de son fils, Mme Henri Martin était seule lorsque la sonnette de la porte s'est fait entendre. Sans méfiance, elle a ouvert pour se trouver en face de deux "cagoulauds" qui portaient une arme à feu tronçonnée. La police de Rimouski précise que Mme Martin fut conduite dans une chambre et ligotée. Par la suite, les deux intrus se sont rendus dans une autre pièce où se trouvait le classeur dans lequel était l'argent. Ils ont eu tôt fait de forcer le meuble pour s'emparer du butin convoité et ils sont sortis pour s'éloigner en auto. Le vol a duré à peine quelques minutes. Après 10 minutes d'effort, Mme Martin est parvenue à se libérer suffisamment pour téléphoner à son époux qui est accouru et la police a été alertée. Selon la police, les deux voleurs mesurent environ cinq pieds

et sept pouces et ils portaient des vêtements de couleur foncée. Toute personne qui a des renseignements sur eux est priée de téléphoner à 723-3311. L'enquête a été confiée au détective Jean Beaulieu et la Sûreté du Québec y participe.

Condamnation

Condamné à trois mois de prison, la semaine dernière, au palais de justice de Montmagny, Dany Paquet, âgé de 19 ans, de Québec et Montmagny, a été condamné à huit mois de détention, mardi, au même palais de justice, pour trois fraudes, trois vols et un vol par effraction. Cette dernière sentence a été prononcée par le juge Gilles Lahaye, alors que la précédente l'avait été par le juge Narcisse Proulx. Me Réjean Boulet était procureur de la Couronne dans cette cause.

Il a été établi devant la cour que les derniers délits avaient été commis lorsque l'accusé était en liberté provisoire en attendant sa sentence concernant les offenses, un vol avec effraction, quatre vols simples et une fraude, qui lui ont valu trois mois de détention.

D'autre part, le dernier des suspects arrêtés à la suite de l'opération Bel-Mont qui a eu lieu à l'automne 1982 a été condamné à un mois de prison et à \$400 d'amende pour deux chefs d'accusation de trafic de drogue. Michel Pelletier, âgé de 29 ans, de Saint-François de Montmagny, avait avoué sa culpabilité et la cour avait exigé un rapport présentiel. L'opération précitée avait été menée par la Sûreté du Québec dans les circonscriptions de Bellechasse et Montmagny dans le but de tenter de mettre à la raison des petits trafiquants de drogue. Une trentaine de suspects avaient été arrêtés et ils ont été condamnés les uns après les autres depuis le début de 1983.

Affaire Sisavane

Le meurtre de Sidavane Sisavane, à Sept-Îles vers le 21 juillet 1981, continue à avoir des rebondissements au palais de justice local.

Georges Leblanc, âgé de 55 ans, s'est vu imposer 120 heures de travaux communautaires par le juge Raymond Boucher, qui avait exigé un rapport présentiel avant de se prononcer. Leblanc avait avoué sa culpabilité à une accusation d'entrave à la justice.

Deux autres accusés attendent leur procès pour complicité après le fait. La cause de Marina Noël, âgée de 22 ans, doit avoir lieu la semaine prochaine, tandis que celle de M. Edmond Molaison, âgé de 59 ans, a été fixée à la fin de février.

Mme Germaine Leblanc, âgée de 46 ans, a bénéficié d'un sursis de sentence de deux ans pour entrave à la justice. Mme Alexina Molaison, âgée de 52 ans, a été trouvée coupable de complicité après le fait et elle a aussi bénéficié d'un sursis de sentence de deux ans.

L'auteur du meurtre, Donald Molaison, âgé de 33 ans, de Sept-Îles, a été condamné au pénitencier à vie, le 3 juin 1982, sous l'accusation d'homicide involontaire. Pour sa part, Augustin Aucoin, âgé de 53 ans, a été trouvé coupable de complicité après le fait et il a été condamné à une sentence de deux ans moins un jour, en décembre 1982.

Bas-Saint-Laurent

L'actif des caisses pop a atteint le demi-milliard

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est au cours de janvier 1984 que l'actif des 81 caisses populaires affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas-Saint-Laurent a atteint le demi-milliard de dollars.

Pour la présidente de la fédération, Mme Monique Vézina, c'est là une progression remarquable depuis sa création en juillet 1937, alors qu'elle regroupait 13 caisses sur le territoire et disposait d'un actif de \$277,467.

Parmi les principaux facteurs qui ont entraîné cette croissance, dit Mme Parent, vient en tête de liste la croissance du membership qui a maintenant dépassé les 174,000 sociétaires. D'un autre côté, poursuit la présidente, la conjoncture économique a joué un rôle

important dans le développement de l'institution, mais il faut ajouter, précise-t-elle, que la démonstration de l'efficacité des caisses n'est plus à faire. Qu'il suffise de penser, dit Mme Parent, à l'inter-caisses, au dépôt direct et au guichet automatique.

Au sujet du guichet automatique, on a précisé que l'objectif de 5,000 transactions par mois a été dépassé dès le deuxième mois de son entrée en service à Rimouski, alors qu'il a dépassé les 7,000 transactions mensuelles, et qu'un guichet automatique devrait être installé à Matane dans le courant de 1984.

Parmi les autres facteurs de développement, Mme Parent a souligné la récente percée des caisses dans les comptes institutionnels. Bref, conclut Mme Parent, en l'es-

pace de 46 ans, la Fédération des caisses du Bas-Saint-Laurent est devenue la principale institution financière de la plupart des municipalités du territoire. Elle compte plus de 600 employés et près d'un millier de dirigeants bénévoles.

Après avoir précisé qu'au cours des huit dernières années, le rythme de croissance de l'actif des caisses a été en moyenne de 15 pour 100 par année, le directeur général de la fédération et vice-président, M. Wesley Hogg, a exprimé l'avis que c'est en janvier 1991 que la Fédération du Bas-Saint-Laurent devrait atteindre le milliard d'actif.

En termes de rentabilité, a précisé M. Hogg, la Fédération du Bas-Saint-Laurent se place au deuxième rang parmi les 11 fédérations du Québec, avec des trop-perçus qui

ont atteint \$1.68 par \$100 de dépôts en novembre 1983, soit une croissance de 181.6 pour 100 par rapport à novembre 1982.

Côté encaisse et placements, ajoute M. Hogg, nous constatons depuis la fin de 1982 une décroissance de 14.9 pour 100, ce qui est supérieur de 8 pour 100 à la décroissance des autres fédérations, ce qui confirme la percée des caisses affiliées dans le secteur des prêts institutionnels. M. Hogg a également signalé que depuis 1977, les caisses affiliées ont distribué \$168.5 millions en intérêt sur les dépôts, dont \$40.4 millions en 1982, alors que les taux ont atteint des niveaux records. Quant aux intérêts reçus des membres emprunteurs, ils ont augmenté de 195.5 pour 100 en sept ans pour atteindre \$23.3 millions en 1983.

"Eté Canada Portneuf": \$130,400

SAINT-RAYMOND

— Le programme d'emplois "Eté Canada Portneuf" sera doté d'un budget de \$130,400 en 1984, selon l'annonce faite par le député de Portneuf à la

Chambre des communes, M. Roland Dion. À la suite de l'allocation supplémentaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, 11 nouveaux projets ont été acceptés, ce qui aidera à la création de 40 emplois et cinq autres projets ont eu droit à une augmentation d'allocation.

Jusqu'à maintenant, 41 projets (141 emplois) émanant de Portneuf ont été approuvés, pour des déboursés de \$933,940, dont l'allocation supplémentaire de \$328,262.

Les cinq projets dont l'allocation a été augmentée sont: Bédard, Guilbault et Cie, de Donnacona, pour informatiser la PME du comté de Portneuf, 3 emplois au coût de \$35,375; Comité de restauration de la Jacques-Cartier, 6 emplois au coût de \$42,098; Festival de la grosse bûche de Saint-Raymond, pour l'aménagement d'équipements récréatifs et touristiques, 3 emplois au coût de \$33,064; le club Optimiste de Portneuf pour un parc d'amusement pour la jeunesse, 4 emplois au coût de \$30,224; la maison des jeunes de Saint-Raymond, 3 emplois au coût de \$24,764.

Les nouveaux projets sont: Granite Laurentien pour l'exploitation de carrière de granite, 6 emplois au coût de \$45,000; OTJ Notre-Dame-des-Anges pour la phase

III d'une patinoire recouverte, 4 emplois, \$24,000; club Optimiste de Saint-Marc-des-Carrières pour l'aménagement d'une salle communautaire, 4 emplois au coût de \$25,000; le centre de

plein air La Vigie du Lac Saint-Joseph, 4 emplois au coût de \$26,224; les Loisirs de Saint-Casimir, pour la rénovation des terrains de loisirs, 3 emplois au coût de \$19,685; Recyclage Portneuf, 3

emplois au coût de \$24,000; Comité des loisirs de Saint-Alban pour réfection et plan directeur des loisirs, 3 emplois au coût de \$14,764; Commission des sports et loisirs de Pont-Rouge, pour ter-

rain des sports, 3 emplois au coût de \$25,590; Tuiles Saint-Basile, pour expansion, 3 emplois au coût de \$11,325; Association des gens d'affaires de Saint-Casimir, pour un journal local d'in-

formation et de variétés, 3 emplois au coût de \$12,174; la Chambre de commerce de Saint-Raymond pour le programme "Le tourisme est notre survie", 4 emplois au coût de \$40,000.

En juillet, le personnel de la Commission d'accès à l'information passera de 12 à 25

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du SOLEIL

SAINT-JOSEPH — Devant les membres du Cercle de presse de Beauce, le président de la Commission d'accès à l'information, M. Marcel Pélipin, a déclaré hier que le personnel, actuellement disponible, de 12 employés sera augmenté à 25, avec l'entrée en vigueur de la loi 65 prévue pour le 1er juillet 1984.

M. Pélipin a rappelé aux journalistes beaucerons les principales dispositions de la loi 65, dont l'objectif est de faciliter l'accès du public aux documents que détient l'administration et à protéger la vie privée des citoyens.

Présentement, a indiqué Marcel Pélipin, tous les documents publics peuvent demeurer confidentiels, à l'exception de ceux que la loi oblige à publier, mais dès que la loi 65 sera en vigueur, tous les documents détenus par l'administration seront publics, sauf ceux dont la divulgation est exclue par la loi.

Il en est de même pour la confidentialité des renseignements personnels détenus par le gouvernement ou ses agences, car la loi 65 apporte un cadre général qui régit la protection de ces renseignements.

Selon le président de la commission, ce cadre est uniforme pour l'ensemble des organismes régis par la loi, puisque fondamentalement la loi rend

plus difficiles, et surtout moins arbitraires, les échanges de renseignements personnels entre organismes ou ministères gouvernementaux aux buts et vœux différents.

Loi d'accès

Pour être efficace, a souligné M. Pélipin, cette réforme doit aussi prévoir la réception de messages du public auprès de l'administration. Plutôt que d'une communication traditionnelle à sens unique, l'octroi d'un droit d'accès aux documents et aux dossiers personnels devrait éventuellement se traduire par une plus grande facilité de dialogue entre les administrateurs et les administrés.

Toutefois, Marcel Pélipin est d'opinion que cela ne sera possible que dans une deuxième étape, après que les habitudes et mentalités qui imprègnent présentement les appareils d'Etat auront absorbé et accepté les nouvelles règles de jeu.

Il a conclu son exposé en mentionnant que sous le couvert d'une loi d'accès, c'est un vaste projet de remise en question des méthodes de travail, de la mentalité des bureaucrates et même des politiciens que l'Assemblée nationale a voulu amorcer avec cette loi, qui s'inscrit d'ailleurs dans la foulée d'autres réformes similaires, comme la création du poste de protecteur du citoyen.



M. Marcel Pélipin, président de la Commission d'accès à l'information.

en bref



Cinquantenaire

Des festivités souligneront, demain, le cinquantenaire d'existence de la Caisse populaire de Plessisville, au Pays de l'Érable. Le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, ainsi que le président de la Fédération des caisses pop de la région de Québec, M. Jean-Marie Ouellet, doivent y participer. À 14h, les sociétaires prendront connaissance des états financiers pour l'exercice achevé le 31 octobre. Suivront un vin d'honneur, un buffet, une pièce de théâtre et une soirée dansante. Ces manifestations se dérouleront à l'école polyvalente.

AMIANTE

Pas de voie rapide — Le projet de construction d'une voie rapide devant relier la région de Thetford-Mines à la route transcanadienne (20) ne sera pas réalisé demain. Au lieu d'appuyer ce projet, la MRC de l'Amiante préfère obtenir d'abord la réfection de la route 265 et réclame du gouvernement provincial qu'il dépense les crédits de \$11 millions qu'il a prévus à cette fin, notamment pour la construction d'une voie de contournement à la hauteur de la municipalité de Saint-Ferdinand d'Halifax. Quant à la Chambre de commerce de Thetford, qui pilotait le dossier de la voie rapide, elle fera front commun avec la MRC.

THETFORD-MINES

Bibliothèque-enfants — Une bibliothèque pour les enfants âgés entre 5 et 12 ans vient d'être inaugurée à Thetford-Mines, à l'école Saint-Gabriel, grâce à une entente entre les autorités municipales et scolaires. Cette école a été choisie en raison de la disponibilité de locaux et de sa présence à proximité des endroits largement fré-

quentés par les jeunes, tels le centre des loisirs, et le terrain de jeux Saint-Alphonse qui est le plus vaste et le mieux organisé de la ville. La bibliothèque ouvre ses portes en soirée les mardi et vendredi, le samedi matin et le dimanche après-midi.

THETFORD-MINES

Trop d'accidents! — Neuf personnes ont été tuées et 106 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus en 1983 dans le territoire desservi par la Sûreté du Québec du bureau de Thetford-Mines. L'année précédente, la route avait fait deux victimes et occasionné des blessures à 88 personnes. Ces statistiques excluent les villes de Thetford et de Black-Lake qui ont leur service de police. Cent dix-sept automobilistes ont été appréhendés pour fautes affaiblissantes au regard de 142 en 1982.

VICTORIAVILLE

Amende de \$5,000 — Le fabricant de produits pharmaceutiques vétérinaires,

"PVU (Canada) International Inc." de Victoriaville, dans les Bois-Francs, a été condamné à une amende de \$5,000 pour avoir utilisé illégalement une marque de commerce. Sur certains produits, elle a utilisé en 1978 l'étiquette "Emtryl" propriété de la compagnie "May and Baker Ltd", d'Angleterre. La sentence a été rendue récemment au palais de justice d'Arthabaska.

RIMOUSKI

Hold-up — À l'instar de Rimouski, la municipalité de Saint-Ambroise, située dans la région de Chicoutimi, a eu son vol à main armée avec séquestration, hier, dans la maison de l'un de ses citoyens. Le hold-up s'est déroulé vers 13h30. Un individu dans la vingtaine a réussi à entrer à cet endroit en se faisant passer pour un agent d'assurance. Après s'être assuré que la femme était seule, il l'a menacée avec un revolver et il l'a ensuite ligotée à une chaise. La Sûreté du Québec ajoute que l'intrus aurait volé quelque \$1,300 qui se trouvait dans un coffre-fort et qu'il avait pris la fuite en direction de Chicoutimi.



1^{re} en 5 ans

pages C-1 et C-2

VISITE DANS LES ATELIERS DU CARNAVAL

cahier B



Lévesque ne sera pas là...

...si l'indépendance est escamotée

par Réjean LACOMBE

Même si certains ministres de son cabinet sont prêts à mettre la sourdine à l'idée de l'indépendance du Québec lors de la prochaine élection générale, le premier ministre René Lévesque croit, au contraire, qu'en "toute dignité" cette question n'a à être "escamotée d'aucune façon au moment du prochain rendez-vous électoral". Si tel

Autres textes, page A-5
Editorial, page A-12

devait être le cas, il précise du même coup qu'il "ne sera pas là".

Sans pour autant rabrouer ses ministres qui ne partagent pas son point de vue, le chef du gouvernement a en quelque sorte balisé, au cours d'une conférence de presse tenue hier, le chemin qui conduit à la prochaine élection générale.

Hier, s'est ajouté un autre ministre à la liste de ceux qui croient que le prochain scrutin ne devrait pas porter "principale-



M. René LEVESQUE: "Il serait absurde de figer cela dans le ciment".

ment" sur l'indépendance du Québec qui est l'article premier du programme du Parti
Lire page A-2, LEVESQUE

Prisonnière dans le sous-sol d'un immeuble désaffecté

La petite Véronique réussit à s'enfuir

MONTREAL (PC) — La petite Véronique Rocheleau, qui avait été kidnappée à la sortie de l'école mardi, a réussi à s'enfuir hier du sous-sol d'un immeuble désaffecté où elle était tenue prisonnière.

D'abord incapable de sortir, la porte étant attachée avec un fil métallique, Véronique a dormi sur deux gros coussins. Selon les policiers, hier après-midi, affamée et en panique, elle a remarqué qu'une cloison de planches divisait le sous-sol en deux.

Habilement, avec l'énergie du désespoir, elle a défoncé la cloison pour fuir par un deuxième escalier. Elle a déclaré aux policiers qu'elle est de-

meurée seule dans ce local durant sa détention.

A 16h30, sortant en courant de l'immeuble, situé dans la rue Laurier, elle s'est jetée dans les bras d'une passante, Mme Aurora Demaros, qui ne comprenait pas ce qui se passait.

L'enfant s'est exclamée, selon cette dame: "Madame, madame, un monsieur m'a enfermée dans la cave. Je n'ai rien mangé depuis deux jours. Il m'a libérée en me disant de me sauver, que la maison allait s'écrouler." En l'entreignant, Mme Demaros s'est mise à pleurer de joie. Elle n'en revenait pas de se trouver face à face avec la fillette que tous les citoyens

recherchaient depuis 48 heures. En courant, elle a amené Véronique dans un restaurant situé tout près où elle a averti les policiers.

Véronique a été retrouvée en bonne santé. Le détective Michel Moussette et le lieutenant Normand Bélair auraient confirmé au journal La Presse que la fillette n'avait pas été agressée sexuellement.

Le ravisseur était toujours en liberté, tard hier soir. Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ratissaient le secteur de la rue Laurier.

Les médecins de l'hôpital Sainte-Justine, qui ont examiné l'enfant im-

Lire page A-2, VÉRONIQUE



Les policiers se sont immédiatement mis à la recherche d'indices dans le sous-sol où la petite Véronique a été retenue prisonnière. En médaillon, la fillette, photographiée quelques instants après qu'on l'eut retrouvée.

Les pleurs et la joie ont marqué les retrouvailles

Page A-3

Sommaire

Annonces classées	C-6 à C-10
Arts et spectacles	A-8 à A-11
Bandes dessinées	Cahier B
Bridge	C-10
Carrières et professions	A-14
Décès	C-11
Economie-finances	A-6 et A-7
Editorial	A-12
Feuilleton	A-11
Horoscope	C-10
Information régionale	B-1 à B-3
Loterie	A-2
Monde	C-10 à C-12
Mot mystère	C-10
Mots croisés	C-10
Où aller à Québec	A-11
Politique	A-5
Patron	C-10
Sport	C-1 à C-5
Télévision	A-10
Votre page	A-13



Neige et vents modérés causant de la poudrerie, aujourd'hui. Maximum de -4. Demain, généralement ensoleillé.
Détails, page C-6



A son arrivée à l'hôpital (ci-haut), comme dans tous ses déplacements, le suspect s'est efforcé de dissimuler son visage aux photographes et cameramen. A droite, suivi de l'enquêteur Gilles Dubois, il se dirige vers le service de radiologie.

Photos Gilles Lafond

Il aurait avalé 4 grammes de drogue

Un prévenu donne son accord à des examens

par Michel TRUCHON

Estimant que la santé et la sécurité priment sur tout, le crimineliste québécois Gilles Garneau a convaincu hier un de ses clients soupçonné d'avoir avalé quatre grammes de drogue emballée dans du papier d'aluminium, de se soumettre à des examens médicaux poussés.

C'est menottes aux poignets que Richard Brillon, 19 ans, de Sainte-Foy, a été transféré hier après-midi de l'infirmerie du Centre de détention de Québec au service d'urgence du CHUL.

Il en est ressorti fort de la garantie qu'il n'y avait pas de risque pour sa santé. Les résultats finals des analyses devaient être connus lors de sa comparution en cour des sessions de la paix en fin de matinée aujourd'hui.

Richard Brillon avait été in-

tercepté au volant de sa voiture, aux abords du pont de Québec, dans la nuit de lundi à mardi. Les policiers de Sainte-Foy avaient à ce moment constaté qu'il essayait de dissimuler un sac en papier entre ses jambes.

Conduit au poste de police, Brillon aurait expliqué aux agents que les quatre petits paquets de papier aluminium se trouvant dans le sac contenaient de la PCP, une drogue hallucinogène aux effets très rapides et très forts.

Profitant d'un instant d'inattention des policiers, le jeune homme se serait emparé des quatre paquets et les aurait mâchouillés quelques instants avant de les avaler.

Il fut gardé au poste toute la nuit et comparut mardi sous une accusation de possession de qua-

Lire page A-2, EXAMENS



Le premier ministre Trudeau, avant de s'envoler pour la Suisse, hier, a visité un musée aux victimes de la guerre à Brno, en Tchécoslovaquie. Cette ville se trouve près du champ de bataille d'Austerlitz, site d'une des grandes victoires militaires de Napoléon Bonaparte.

VÉRONIQUE

(Suite de la première page)

immédiatement après sa libération, n'ont pas fourni d'informations concernant l'état physique de la fillette.

Pendant que l'action se déroulait en après-midi dans la rue Laurier, les parents, Dominique et Lise Rocheleau, avaient les yeux rivés sur le téléphone dans un bureau de la station radiophonique CKVL où on avait reçu plusieurs appels durant la journée, d'un individu qui affirmait être le ravisseur.

Maman, papa...

"Elle a crié maman, papa. Puis nous avons pleuré ensemble, tellement heureux d'être réunis", a raconté la mère de Véronique, dans

le hall d'entrée de l'hôpital Sainte-Justine, une heure après les retrouvailles.

Mme Rocheleau, qui doit accoucher dans quelques jours, ne pouvait retenir ses larmes en s'adressant aux journalistes: "Nous avons toujours gardé espoir de la retrouver vivante."

La fillette a raconté son histoire par bribes à ses parents. Elle se souvient que l'homme qui l'a approchée à la sortie de l'école, mardi, se disait l'ami de sa mère.

Avant de l'interroger longuement, les policiers ont tenu à ce que Véronique se repose auprès de ses parents. Le premier écrit de son aventure, elle tenait d'ailleurs à le faire à sa mère.

LÉVESQUE

(Suite de la première page)

québécois. Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, a en effet précisé que les membres de l'association de sa circonscription avaient récemment adopté une résolution demandant que l'article un du programme du parti soit biffé.

Mais, M. Lévesque ne se formalise pas outre mesure de ces prises de position. Tout en précisant que le congrès péquiste de juin allait étudier la question, M. Lévesque ajoute qu'il est "normal qu'on discute de la meilleure façon d'arriver à cet objectif".

D'ailleurs, les membres du Conseil des ministres consacreront une journée entière, le samedi 4 février, à étudier cette épineuse question.

Les détails...

Mais, si le premier ministre René Lévesque se montre pour le moment très ferme sur l'idée maîtresse de la souveraineté, il n'en reste pas moins qu'il laisse grande ouverte la porte sur l'élaboration des moyens pour y arriver.

"Pour ce qui est des détails, des modalités, de préciser M. Lévesque,

je pense qu'il serait absurde, à un an et demi peut-être deux ans des élections, de figer cela dans le ciment. Ce que j'espère surtout, c'est qu'on ne se jettera pas dans des scénarios détaillés qui sont toujours extrêmement présomptueux quand on est aussi loin d'un rendez-vous électoral."

M. Lévesque n'en démont pas: le Parti québécois est un parti souverainiste, que cela a été dès le départ sa raison d'être et que cela le demeure. "Ça ne doit pas changer, ajoute-t-il. D'autant plus qu'à mesure que les années passent, plus il devient évident que, si l'avenir du Québec ne doit pas passer par là, cet avenir de plus en plus sera fragile, le Québec sera minoritaire et sera dépendant avec tout le danger que cela comporte."

Tout en acceptant "les débats internes", le premier ministre précise qu'il ne faut toutefois pas que l'objectif change.

M. Lévesque a repris les déclarations qu'il faisait en septembre 1982 en disant qu'il ne serait pas capable de se regarder dans le miroir si on prétendait escamoter l'essentiel du programme du Parti québécois.

EXAMENS

(Suite de la première page)

tre grammes de PCP dans un but de trafic. Le procureur de la Couronne demanda et obtint un délai de trois jours avant l'enquête sur le cautionnement et le juge ordonna que Brillon soit conduit à l'infirmerie du Centre de détention d'Orsainville pour y être tenu sous surveillance spéciale constante. Ce qui signifiait en pratique que l'on devait même examiner ses excréments pour savoir si les emballages suspects n'avaient pas été évacués.

Mardi, Me Garneau a été joint par les parents de l'accusé et hier matin il obtenait le consentement de Brillon pour qu'il soit examiné par les médecins. Cette méthode inhabituelle a obtenu l'accord du procureur de la Couronne et des autorités de la prison.

Les premiers rapports des examens et radiographies faits hier après-midi au CHUL, démontrent qu'il n'y a aucun danger pour la sécurité ou la vie du jeune homme, précise son avocat.

"On ne sait pas si les quatre petits paquets sont encore dans son estomac ou son intestin. Il peut fort bien ne jamais les avoir avalés et les avoir crachés un peu plus tard ou tout simplement les avoir évacués même si l'on n'a rien recueilli à la prison..." dit Me Garneau.

L'avocat précise que si les examens concluent qu'il n'y a plus rien, l'accusation de possession dans un but de trafic devra être abandonnée ou modifiée en possession simple.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de jeudi)

2-3-9

8-0-0-4

Informations: 643-8990

Le fait que l'avocat ait demandé que son client soit examiné constitue une procédure exceptionnelle. Me Garneau l'explique en disant qu'il y aurait eu bien des questions de responsabilité soulevées s'il avait fallu que la présumée drogue se répande tout d'un coup dans l'organisme du jeune homme et le tue.

"Des comptes auraient été demandés à toutes les parties: pourquoi n'avait-il pas été conduit à l'hôpital?" dit Me Garneau.

Le prévenu a le droit de refuser tout traitement. Personne ne peut lui toucher s'il n'y consent pas, à moins qu'il ne soit en pleine crise.

Que se serait-il passé si les examens d'hier avaient montré la présence des paquets dans les organes digestifs de Brillon et qu'il ait refusé d'être traité?

"S'il y avait eu danger pour sa vie, je lui aurais conseillé de consentir à se soumettre aux traitements nécessaires. S'il avait refusé, j'aurais pris les dispositions légales nécessaires pour le forcer à le faire..." dit son avocat.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samedi: 8h30 à 13h00

LES ANNONCES CLASSEES

647-3311 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

Trudeau soutient avoir obtenu de nouveaux engagements à Prague

DAVOS, Suisse (d'après PC) — S'accordant un moment de répit dans sa croisade pacifique en Europe de l'Est, le premier ministre Trudeau est arrivé hier au centre de villégiature de Davos, affirmant avoir obtenu du Tchécoslovaquie de nouveaux engagements en faveur de son initiative de paix.

Mercredi et plus tôt hier, il avait rencontré les dirigeants tchécoslovaques. Lundi, il reprendra sa campagne en faveur d'un dialogue plus souple, plus constant et mieux articulé entre l'Est et l'Ouest sur la réduction et la limitation des armements, en se rendant en Allemagne de l'Est. Puis suivra une visite en Roumanie, mercredi. Durant son séjour à Davos, il participera à un symposium sur la paix.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, se trouve également dans le charmant petit village suisse, à la tête d'une délégation de 18 dirigeants de sociétés canadiennes.

Engagements de plus

Avant de quitter Prague, M. Trudeau a rapporté que de ses échanges avec le premier secrétaire du parti communiste et président de Tchécoslovaquie, M. Gustav Husak, ainsi qu'avec le premier ministre, M. Lubomir Strougal, il avait tiré de nouveaux engagements de coopération afin d'amener la détente entre l'Est et l'Ouest.

Il n'a cependant fourni aucun détail sur ses entretiens. De leur côté, les dirigeants tchécoslovaques n'ont pas rencontré les journalistes.

Pluies acides

Reagan déçoit Ottawa

OTTAWA (PC) — Une rebuffade de taille pour le Canada, a déclaré hier le ministre de l'Environnement, M. Charles Caccia, à la suite du dernier refus du président américain Ronald Reagan d'entreprendre carrément la lutte contre les pluies acides.

Mercredi soir, dans son discours sur l'état de l'Union, M. Reagan a en effet annoncé qu'il allait quadrupler les fonds alloués à la recherche sur ce fléau, tout en signifiant qu'il n'était pas encore prêt à lancer un programme pour le combattre directement.

"A notre avis, il existe suffisamment d'informations scientifiques sur la question pour passer à l'action," a noté M. Caccia au cours d'une interview.

Le ministre a rappelé qu'en 1980 les deux pays avaient signé un protocole d'entente en vue de négociations sur les solutions à apporter aux pluies acides et qu'à ce moment-là, le Canada avait cru qu'on passerait aux actes dans un délai raisonnable. C'était quelques mois avant l'élection de M. Reagan à la présidence des États-Unis.

Le ministère canadien des Affaires extérieures a également publié une déclaration signifiant sa déception. Elle a été rendue publique à Washington par l'ambassade du Canada.

Au cours d'une conférence de presse avant de quitter Prague, M. Trudeau a rappelé que les dirigeants tchécoslovaques demeuraient méfiants envers l'OTAN et, en particulier, l'administration américaine, même si le président Reagan a prononcé un discours conciliant la semaine dernière.

Mais, mis à part ces in-

quiétudes, les Tchèques ont discuté des moyens à prendre pour réduire la tension entre l'Est et l'Ouest, pour susciter la reprise de la Conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe et donner un nouvel élan aux négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe, qui doivent redémarrer le 16 mars.

Les discussions de Stockholm et de Vienne sont actuellement les deux seuls points de contact entre l'Est et l'Ouest au sujet de la réduction des armements, les négociations de Genève sur les armes nucléaires entre l'URSS et les USA ayant été suspendues.

Spino Construction prétend qu'une firme rivale n'a pas respecté les règles du jeu

par Louise LEMIEUX

Si la firme Beaver Underground Structures a obtenu le contrat de \$12,9 millions pour construire un collecteur d'eaux usées à travers la falaise près du pont de Québec, c'est qu'elle n'a pas respecté les règles du jeu lors des soumissions, prétend une firme concurrente Spino Construction.

Pas du tout, réplique la Beaver. Les quelques modifications que nous avons apportées aux quantités de matériaux prévus par les plans et devis de la firme d'ingénieurs-conseils, étaient tout à fait légales, dit la Beaver.

Le juge Gilles St-Hilaire a en-

tendu hier la demande d'injonction interlocutoire que réclame la firme Spino afin d'empêcher le début des travaux d'excavation pour ce collecteur du versant sud de la région de Québec devant amener les eaux usées vers la future usine de traitement des eaux, à Sainte-Foy.

L'appel d'offres pour cet important contrat a été lancé en novembre. Parmi les 12 soumissions reçues, la CUQ a accordé le contrat à la firme Beaver Underground Structures. Cette dernière avait soumissionné pour une somme de \$12,9 millions. Son plus proche concurrent, Spino Construction commandait des dépenses de \$14 millions.

Spino proteste devant les tribunaux parce que, dit-elle, la Beaver en présentant dans sa soumission des modifications à la méthode de soutènement du tunnel devant abriter le collecteur d'égouts modifie les plans et devis auxquels devaient se soumettre tous les soumissionnaires.

Spino a déjà gagné une première manche en obtenant une injonction provisoire valide jusqu'à samedi. Elle réclame maintenant une injonction interlocutoire afin de prolonger le moratoire sur les travaux jusqu'à ce que les tribunaux décident de la validité du contrat accordé par la CUQ à la Beaver. Le jeune président de la Spino, Munzio Spino, 31 ans, a expliqué au juge que l'octroi du contrat à la Beaver causait un grave préjudice à sa compagnie.

"Ce contrat est un gros contrat. Et ils sont rares par les temps qui courent. Manquer un tel contrat signifie pour nous des mises à pied d'ingénieurs, de surintendants, de contremaîtres", M. Spino affirme de plus que s'il avait su il aurait lui aussi modifié dans sa soumission les quantités pré-établies de matériaux, comme l'a fait la Beaver.

Le juge St-Hilaire entend les plaidoiries des avocats ce matin.

Le collecteur d'eaux usées à construire sous la falaise près du pont de Québec est le dernier d'une série de collecteurs pour la région métropolitaine de Québec. Ces collecteurs aboutiront à trois usines de traitement des eaux usées qui seront construites d'ici 1990. Ce n'est qu'à la fin du siècle que les eaux usées de la région seront rejetées au fleuve après avoir été traitées au préalable.



Rien ne va plus à Winnipeg

Les Conservateurs manitobains sont furieux. Ils ont quitté, hier, l'Assemblée législative après que le gouvernement néo-démocrate eut, pour la deuxième fois, imposé la guillotine afin de mettre un terme au débat sur l'amendement constitutionnel lequel vise la reconnaissance de l'anglais et du français comme langues officielles au Manitoba. Les cloches sonnent maintenant afin que le vote soit pris. Ici, le leader conservateur Harry Enns (à gauche), irrité, s'en prend verbalement au ministre de la Santé, M. Larry Desjardins.

Une cigarette échappée oblige un appareil d'Air Canada à se poser d'urgence, à Winnipeg

WINNIPEG (PC) — Une cigarette échappée dans le cockpit d'un Boeing-727 d'Air Canada a obligé hier l'avion à atterrir d'urgence à l'aéroport international de Winnipeg, a déclaré Joyce Krentz, porte-parole de la compagnie aérienne.

L'avion qui transportait 64 passagers s'est posé sans encombre malgré que la fumée ait envahi le cockpit du jet en provenance de Vancouver qui devait se rendre à Ottawa et Halifax.

Mme Krentz a précisé que l'équipage n'a découvert la cause de la

fumée qu'après une dizaine de minutes.

Elle a ajouté qu'ils avaient éteint la cigarette mais continué l'atterrissage parce qu'ils avaient déjà déclenché le signal d'urgence.

Les pilotes d'Air Canada ont la permission de fumer en vol, mais Mme Krentz ne savait pas de façon certaine quelles précautions ils doivent suivre.

Un des passagers Hugh Mitchener de Vancouver a déclaré avoir remarqué que le pilote et le co-pilote portaient des masques à oxygène lorsque l'un des agents de

bord a ouvert la porte de la cabine de pilotage. "Il s'est empressé de la refermer", a-t-il ajouté.

M. Mitchener a précisé que les passagers avaient reçu l'ordre d'enlever leurs souliers, des instructions sur la manière d'évacuer l'avion et sur la façon de s'attacher.

Dix minutes après avoir annoncé l'atterrissage d'urgence le pilote nous a informé que tout était sous contrôle, mais comme ils n'avaient pas isolé le problème encore il y aurait un arrêt à Winnipeg."



A compter de 9 heures samedi matin,

LES 150 PREMIERS CLIENTS

qui se présenteront au Service à la clientèle, à l'un ou l'autre des trois magasins Zellers,

SE VERRONT REMETTRE UNE BOUGIE DU CARNAVAL GRATUITE!

Hâtez-vous de profiter de la

"VENTE BALAYAGE"

présentement en cours

Des réductions de 25% à 50% vous sont offertes sur presque toute la marchandise d'hiver

PLACE LAURIER
2700, boul. Laurier,
Ste-Foy

PLACE FLEUR DE LYS
550, Wilfrid-Hamel,
Québec

CARREFOUR BEAUPORT
3333, rue Clémenceau,
Beaufort




Crédit accepté

Surveillez le NOUVEAU FEUILLETON

dans

LE SOLEIL

à compter du 28 janvier

Yvan Boudreault

Par le hublot de la nuit



Une explosion, l'enfer des flammes, un corps carbonisé... Commence alors une lutte acharnée contre la mort. Mois après mois, lentement, Yvan Boudreault relève le pire défi qu'on puisse imaginer: retrouver son corps.

Un livre qui témoigne d'une force peu commune, un véritable hymne à la vie.

A lire en feuilleton dans LE SOLEIL

POLITIQUE



Hausse pour les cadres

Les directeurs généraux et les cadres supérieurs et intermédiaires des conseils régionaux, des établissements publics et des établissements privés profitent depuis le 21 décembre d'une hausse salariale de l'ordre de 3.1 pour 100. Cette augmentation est toutefois rétroactive au 1er juillet 1983. Différents autres avantages sont également attachés à ces ajustements des salaires qui ont été publiés dans la dernière livraison de la Gazette officielle. Ainsi, un cadre ou un directeur général de classe 28 voit son salaire annuel fixé à \$63,485 au minimum et à \$89,491 au maximum. Par ailleurs, le salaire de base d'un cadre ou d'un directeur général de classe 02 voit son salaire porté à \$16,533 au minimum et à \$23,305 au maximum.

Hains veut plus de temps

Le critique libéral en matière d'affaires culturelles, M. Roma Hains, entend insister auprès de ses collègues députés libéraux pour qu'il puisse profiter de plus de temps à l'Assemblée nationale pour traiter des questions culturelles. Il entend donc réaliser ses objectifs par le biais des périodes de questions, de la motion du mercredi et de la question avec débat. En agissant de la sorte, le député de Saint-Henri espère "augmenter la visibilité du Parti libéral en matière culturelle".

Pourboires: un comité libéral

Dans le but de mieux connaître les raisons qui amènent les employeurs et les employés à pourboire à dénoncer verbalement la loi 43, le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a décidé de mettre sur pied un comité spécial formé de cinq parlementaires libéraux. Ce comité rencontrera au cours des prochains jours employeurs et employés dans le but de faire le point sur la situation. Il y a quelque temps, M. Bourassa a promis d'abolir cette loi si jamais les libéraux étaient portés au pouvoir lors des prochaines élections générales. Ce comité est formé de Marc-Yvan Côté, député de Charlebourg, Christian Sirros, député de Laurier, Gilles Rochelleau, député de Hull, Cosmo Maclochia, député de Viger et Harry Blank, député de Saint-Louis. C'est ce dernier qui a suggéré au ministre Alain Marcoux la formule actuellement mise en application dans la loi 43.

\$40 l'heure...

C'est une somme équivalente à \$40 l'heure que toucheront dorénavant les membres du conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma et de la Société générale du cinéma à chaque fois qu'ils participeront à une réunion de leur groupement respectif. Toutefois, ces allocations ne pourront excéder \$200. Antérieurement, les membres du conseil et ceux de l'Institut touchaient \$30 de l'heure jusqu'à un maximum de \$200.

Rétractation

Dans sa première édition de mercredi, en page A-11, LE SOLEIL publiait un article intitulé: "Une ministre 'remet' à son mari \$10 millions".

Par le contenu de l'article, nul ne pouvait douter que le titre se référait exclusivement à Mme Pauline Marois, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, en regard d'un montant de \$10 millions versé par le gouvernement au Fonds de solidarité de la FTQ, dont M. Claude Blanchet, époux de Mme Marois, est le président.

Les procureurs de Mme Marois, les avocats Grondin, LeBel et Associés, par Me Jean F. Keable, dans un avis de rétractation, déclarent qu'un tel titre était faux, tendancieux et diffamatoire.

LE SOLEIL se rétracte et s'excuse auprès de Mme Marois du titre publié en première édition, mercredi.



Il y a un an, quand cette photo fut prise, les fonctionnaires du Québec affichaient une mine déçue en constatant l'effet des compressions gouvernementales sur leur chèque de paie. Dans quelques jours, ils ne seront guère plus souriants car les hausses ne seront pas très substantielles.

Les professionnels n'ont pas oublié leur grève de 83

Il y a un an, jour pour jour, éclatait la grève des professionnels du gouvernement du Québec pour protester contre les modifications à leurs conditions de travail imposées par décrets. Chez ces employés de l'Etat, on se souvient.



LE MONDE DES FONCTIONNAIRES
ghislaine rheaute

Ces jours-ci, des célébrations, rencontres, dîners auront lieu pour souligner cet anniversaire. Ainsi hier, un repas réunissait des employés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Aujourd'hui, un autre est tenu à la salle des Chevaliers de Colomb.

Par ailleurs, une tournée de consultation des différentes sections du syndicat aura lieu au cours des prochaines semaines pour amorcer des échanges sur les orientations du SPGQ.

Nominations

Le roulement des sous-ministres adjoints se poursuit. Une autre chaudière de nominations a été annoncée hier par le bureau du premier ministre.

Pour la seconde fois en quelques mois, un administrateur d'Etat du ministère du Commerce extérieur dirigé par M. Bernard Landry s'en va sous d'autres cieux... Cette fois, c'est M.



M. Bernard Landry

Christian Latortue. Il devient sous-ministre adjoint au ministère de l'Energie et des Ressources. Récemment, le sous-ministre en titre, M. Jean-P. Véron, devenait président de la Régie de l'assurance automobile du Québec.

M. Jean Meloche est nommé sous-ministre adjoint aux Affaires intergouvernementales. Il était secrétaire adjoint au Conseil exécutif.

M. Jean-Pierre Gauthier qui était directeur régional de l'Estrie au ministère de l'Environnement est promu au poste de sous-ministre adjoint à ce ministère.

M. Louis Ross est nommé président de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, poste qu'il occupait par intérim depuis 1982.

Un remue-ménage se prépare aux Affaires intergouvernementales

par Pierre TOURANGEAU (PC) — Le ministère des Affaires intergouvernementales est en pleine effervescence et nombre de ses fonctionnaires parmi les plus importants seront appelés d'ici quelques mois à relever de nouveaux défis.

La nomination annoncée mercredi de Mme Louise Beaudoin au poste de Déléguée générale du Québec à Paris, contribuera elle aussi à donner de l'ampleur au remaniement en cours dans le jardin du ministre Jacques-Yvan Morin.

La sous-ministre en titre du ministère depuis un an à peine, Mme Paule Leduc, ne cache plus à certains qu'elle souhaite passer au ministère de l'Education.

La Presse Canadienne a appris que c'est M. Pierre Lefrançois, sous-ministre au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qu'on souhaite voir remplacer Mme Leduc.

Par ailleurs, M. Claude Roquet, sous-ministre associé responsable des relations internationales, serait envoyé à Paris comme délégué aux affaires françaises et multilatérales — essentiellement chargé des re-

lations avec l'Afrique francophone — en remplacement de M. Jean Tardif.

Ce dernier remplacerait le délégué du Québec à Bruxelles, M. Jean-Paul L'Allier, qui termine son mandat en juin et qui quitterait vraisemblablement les Affaires intergouvernementales.

Quant au poste qui serait laissé vacant par le départ de M. Roquet, il irait à l'actuel responsable de la Direction de la recherche et du développement des politiques, M. Henri Dorion.

Avec la nomination de Mme Louise Beaudoin au poste de déléguée générale à Paris, la Direction des affaires françaises qu'elle assumait jusqu'à maintenant se retrouve sans chef.

M. Gyslain Croft actuellement en charge de la Direction Europe semble le plus susceptible d'hériter des anciennes fonctions de celle qui fut aussi directrice de cabinet de l'ex-ministre Claude Morin.

M. Pierre Jolin, délégué du Québec à Los Angeles, semble être le favori pour lui succéder, bien qu'on songe aussi à renouveler son mandat en Californie pour une qua-

Salaires des syndiqués de l'Etat

L'augmentation est fixée à 3.05%

par Ghislaine RHEAULT

Les employés syndiqués de l'Etat toucheront sous peu des augmentations de 3.05 pour 100 (4.55 pour 100 pour les ouvriers) de leurs échelles salariales. Ce sont les premières augmentations qui toucheront l'ensemble des syndiqués des trois grands réseaux (Fonction publique, Affaires sociales et Education) depuis les affrontements de l'année dernière entre le gouvernement et ses employés.

D'après les chiffres confirmés hier par le bureau du président du Conseil du trésor, c'est une masse de \$277 millions qui sera ajoutée dans les goussets des syndiqués à la suite du dégel: soit \$231 millions dans les échelles salariales et \$46 millions en avantages sociaux.

Ces augmentations sont rétroactives au 1er janvier et doivent modifier les échelles salariales d'ici 90 jours, comme le prévoient conventions et décrets. Le Conseil du trésor procédera à des calculs détaillés au cours des prochains jours basés sur l'indice des prix à la consommation (IPC) publié vendredi par Statistique Canada.

L'augmentation de 3.05 pour 100 pour l'ensemble des employés et de 4.55 pour 100 pour les ouvriers est calculée en comparant le pourcentage d'accroissement de l'indice du prix à la consommation du 31 décembre 1983 et du 31 décembre 1982. On en soustrait 1.5 pour 100. (Sauf pour les ouvriers.) Cet indice n'inclut pas les variations saisonnières qui ont pu survenir en cours d'année.

Vu la chute des taux d'inflation, c'est finalement une faible augmentation que toucheront les employés syndiqués. Elle correspond à quelques dixièmes près aux prévisions de 5 pour 100 d'augmentation de l'IPC faites l'année dernière par les cerveaux du Conseil du trésor. Jusqu'ici dans la flambée inflationniste des dernières années, les prévisions étaient toujours en deçà de la réalité.

Un dégel général

Les hauts salariés et les gagnepetit ont déjà connu des augmentations au cours de l'année dernière alors que les échelles des salaires moyens étaient gelées dur jusqu'au 1er janvier 1984.

Pour les cadres supérieurs et intermédiaires, la conjoncture a été plus généreuse. On se souviendra que le gouvernement avait consenti une hausse de 7.1 pour 100 de la masse salariale rétroactive au 1er juillet 1983, dont 4.5 pour 100 d'augmentation des échelles et 2 pour 100 en montants forfaitaires pour la restauration des primes au rendement. Ces hausses ont fait passer la rémunération globale des quelque 26,000 cadres des réseaux à plus de \$1 milliard.

Quant aux petits salariés, ils ont touché des hausses modulées de traitement dès la fin de la période de récupération au printemps dernier.

Des masses globales

Selon les données premières du Conseil du trésor, c'est une masse salariale de \$46 millions qui sera versée aux employés de la fonction publique à laquelle il faut ajouter \$9 millions en bénéfices marginaux. Total: \$55 millions.

Dans le réseau de l'Education, les augmentations totalisent \$115 millions dont \$96 millions intégrés dans les échelles salariales. Dans le

réseau des Affaires sociales, on distribuera cette année un \$107 millions supplémentaires dont \$89 mil-

lions dans les échelles salariales. C'est dans ce réseau que l'on compte les plus bas salariés.

Lévesque n'abusera pas de l'offre des dix-huit ministres

par Réjean LACOMBE

Le premier ministre René Lévesque n'avait, hier, que de bons mots pour son conseil des ministres. C'est, de l'avis du chef du gouvernement, une équipe incomparable en matière de compétence, d'acharnement au travail et d'endurance. C'est aussi pour M. Lévesque une équipe incomparable au point de vue du désintéressement.

Toutefois, les membres de son conseil n'ont pas trop à s'affoler puisque M. Lévesque a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'abuser de ce désintéressement.

Le premier ministre faisait ainsi allusion à la publication, hier dans LE SOLEIL, d'une nouvelle qui indiquait que 18 ministres sur 25 étaient prêts à remettre leur démission dans le but de faciliter la tâche du premier ministre lors d'un éventuel remaniement ministériel. Ces mêmes ministres qui sont prêts à signer une lettre en ce sens, indiquaient même qu'ils seraient prêts à accepter de siéger comme simple député.

Même si M. Lévesque précise que c'est "la première nouvelle qu'il en a", il n'en reste pas moins qu'il en a profité pour rendre un sublime hommage aux membres de son conseil des ministres.

Aucun changement radical à la loi sur les pourboires

par Réjean LACOMBE

Si le gouvernement québécois est prêt à faire preuve d'une certaine souplesse au niveau de l'application de la loi 43 sur les pourboires, il n'entend pas toutefois retirer cette loi qui est entrée en vigueur au début de janvier.

Faisant allusion à une série de statistiques sur la restauration, le premier ministre René Lévesque a indiqué que c'est un des domaines où il y a le plus d'évasion fiscale. "C'est une sorte d'évasion fiscale institutionnalisée, a-t-il précisé, hier. Ce n'est pas équitable pour l'ensemble des citoyens."

M. Lévesque note au passage que chez les restaurateurs, il y a "une certaine division" qu'il considère presque des "divisions sur des bases ethniques". "Il n'est pas question, insiste-t-il, de changer la ligne générale de cette loi."

Bourassa: irresponsable

Il fallait bien s'attendre à ce que le premier ministre lance quelques flèches empoisonnées à l'endroit de son "ancien-nouveau" adversaire, M. Robert Bourassa. Faisant allusion au dossier d'Hydro-Québec, M. Lévesque a précisé qu'il fallait constater "dans le dossier du chef libéral provincial, c'est une imprudence qui confine à l'irresponsabilité". Se référant à deux études américaines concernant les opérations économiques d'Hydro-Québec, le chef du gouvernement souligne que "cela permet de noter le degré de responsabilité d'un homme qui prétend revenir à la tête d'un gouvernement comme celui du Québec".

Pas de ministères des jeunes

Il n'est pas question que le premier ministre René Lévesque crée un ministère de la Jeunesse. "Au fond, explique-t-il, c'est une maison des jeunes qu'on voudrait créer qui serait reliée directement au milieu des jeunes, soit organisé ou non organisé." M. Lévesque précise que plusieurs ministères possèdent des programmes spéciaux destinés aux jeunes. "Il faut, dit-il, qu'il y ait une sorte de plaque tournante où on garde le contact." Le premier ministre a indiqué que le gouvernement fédéral avait posé une action préélectorale en créant un poste de ministre délégué à la jeunesse. Pour M. Lévesque, un tel poste au Québec serait purement "gimmiqueux". "Cela risque de créer plus de conflits et de rivalités intercompartmentales que jamais, dit-il. Je pense que c'est mieux d'avoir une plaque tournante souple, légère, qui fasse ce travail de coor-

Faisant appel à son expérience passée à titre de journaliste où il a observé plusieurs gouvernements et à son expérience de politicien où il a siégé au sein d'un conseil de ministres, M. Lévesque tire la conclusion que l'on pourrait chercher longtemps une équipe ministérielle comparable à celle qu'il dirige.

Le chef du gouvernement a loué le travail de ses ministres au cours de la dernière crise économique. "Cela, dit-il, a pris un sacré paquet d'endurance depuis les élections de 1981".

Cette nouvelle publiée hier par LE SOLEIL et qui avait été confirmée par le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, a soulevé un vif intérêt sur la colline parlementaire.

Pas intéressés

Le ministre de l'Energie et des Ressources, M. Yves Duhaime, devait préciser que le groupe restreint de députés péquistes qui ont enclenché en décembre un tel mouvement, ne l'avait pas encore approché. Toutefois, il a précisé qu'il refuserait de signer une telle lettre.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a pour sa part précisé au SOLEIL qu'il avait été sollicité par ces députés péquistes et qu'il avait refusé de s'engager à signer une lettre de démission.

dination psychologique." Pour M. Lévesque, le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, n'a pas démissionné du secrétariat à la jeunesse. Il s'est tout simplement retiré.

Un nouveau système électoral?

M. Lévesque a par ailleurs précisé qu'il n'était pas impossible que lors des prochaines élections générales québécoises, les électeurs éternent un nouveau système électoral. Il a souligné que les députés prendront connaissance du rapport du président de la Commission de la représentation électorale, M. Pierre-F. Côté, à la fin du mois de mars. "On pourra le juger, ajoute-t-il. Chacun sera appelé devant sa conscience à prendre position devant une réforme qui est fondamentale."

Grégoire a payé...

Le chef du gouvernement a par ailleurs précisé que l'Assemblée nationale ne serait pas appelée à poser un geste quelconque à l'endroit du député indépendant de Frontenac, M. Gilles Grégoire, qui retrouvera en mars son siège à l'Assemblée nationale. "Vous savez, de dire M. Lévesque, à quel point la rétroaction des lois, surtout visant un individu, est quelque chose qui a nettement un aspect répugnant. Quand les lois prévoient une peine et que la peine est appliquée, si on en ajoute davantage, rétroactivement, c'est qu'on va au-delà de ce qui était prévu." M. Lévesque a même précisé que libéraux et péquistes avaient hésité, à la veille de l'ajournement des Fêtes, à adopter un amendement dans le but de priver M. Grégoire de son salaire. "C'était juste à la limite", dit-il. Quoi qu'il en soit, M. Lévesque estime que dorénavant M. Grégoire doit être guidé par son jugement et sa conscience.

Fumer ou ne pas fumer

M. Lévesque ne semble pas croire qu'une loi qui empêcherait les Québécois de fumer dans les endroits publics réglerait le problème. Parodiant l'ancien premier ministre Mackenzie King, M. Lévesque a dit: pas nécessairement arrêter de fumer mais arrêter de fumer si nécessaire. Tout en constatant que le nombre de fumeurs diminuait dramatiquement, le premier ministre a formulé le vœu qu'il en reste assez pour éponger la dette olympique. M. Lévesque ne croit pas qu'une action coercitive réglerait le problème.

LES ANNONCES CLASSÉES 647-3311

A votre service
de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi

COMPOSEZ 647-3311

Toutes les petites annonces reçues
avant 17h seront publiées le lendemain

Veillez lire attentivement votre annonce.
En cas d'erreur, il faut nous en aviser le
plus tôt possible, car notre responsabilité
se limite à la période comprise entre la
première parution erronée et le premier
jour ouvrable suivant cette parution. Nous
ne sommes responsables que du montant
facturé pour la période précitée.

Frais pour numéro de département: 10\$
Bien que tous les efforts soient faits pour assurer un service
adéquat, l'annonceur accepte que l'éditeur ne soit pas tenu
responsable des dommages qu'il pourrait subir lors de
l'utilisation de ce service particulier de livraison du courrier.

index des rubriques

SERVICES ET VENTES

- 102—Accessoires de parterre
- 103—Activités diverses
- 106—Agences matrimoniales
- 109—Alimentation
- 113—Aménagement de terrain
- 118—Aménagement
- 121—Animaux
- 124—Antiquités
- 125—Appareils électriques
- 130—Argent à prêter
- 133—Argent demandé
- 137—Artisanat
- 138—Assurances
- 142—Bicyclettes
- 145—Camping
- 149—Chasse, pêche et sports
- 151—Chaudière/Climatiseur
- 153—Coin du bébé
- 154—Conditionnement physique
- 157—Décoration intérieure
- 157—Déménagement/Transport
- 163—Déménagement
- 166—Équipement de bureau
- 169—Équipement de commerce
- 171—Équipement de maison
- 172—Enseignement-cours
- 173—Entreposage
- 178—Extinction

EMPLOIS

- 312—Occasion d'affaires
- 318—Offres d'emploi
- 342—Emplois de vente
- 365—Service de garderie
- 372—Service domestique
- 380—Emplois d'étudiant(e)
- 384—Demandes d'emploi
- 386—Services spécialisés

LOGEMENTS

- 400—Ancienne Lorette
- 401—Beaufort
- 402—Cap Rouge
- 403—Champlain
- 404—Charlesbourg
- 406—Les Saules-Dubouche
- 407—Limoilou
- 408—Neufchâtel-Loretteville
- 409—Montcalm
- 412—Rive-Sud
- 413—St-Foy
- 414—St-Jean-Baptiste
- 415—St-Roch
- 416—St-Sauveur
- 418—Sillery
- 420—Vanier
- 422—Banlieue
- 423—Non classifiés
- 424—Champlain
- 425—Non classifiés
- 426—Maison à louer
- 427—Logements demandés
- 437—Logements à partager

CHAMBRES

- 440—Ancienne Lorette
- 441—Beaufort
- 442—Cap Rouge
- 443—Champlain

MAISONS A REVENUS

- 520—Ancienne Lorette
- 521—Beaufort
- 522—Cap Rouge
- 523—Champlain
- 524—Charlesbourg
- 526—Les Saules-Dubouche
- 527—Limoilou
- 528—Neufchâtel-Loretteville
- 529—Montcalm
- 532—Rive-Sud
- 533—St-Foy
- 534—St-Jean-Baptiste
- 535—St-Roch
- 536—St-Sauveur
- 538—Sillery
- 540—Vanier
- 542—Banlieue
- 543—Non classifiés
- 555—Maison à revenus demandés

MAISONS SEULES

- 480—Ancienne Lorette
- 481—Beaufort
- 482—Cap Rouge
- 483—Champlain
- 484—Charlesbourg
- 486—Les Saules-Dubouche
- 487—Limoilou
- 488—Neufchâtel-Loretteville
- 489—Montcalm
- 492—Rive-Sud
- 493—St-Foy
- 494—St-Jean-Baptiste
- 495—St-Roch
- 496—St-Sauveur

CONDOMINIUM

- 470—Condominium à louer
- 471—Condominium à vendre

MAISONS SEULES

- 480—Ancienne Lorette
- 481—Beaufort
- 482—Cap Rouge
- 483—Champlain
- 484—Charlesbourg
- 486—Les Saules-Dubouche
- 487—Limoilou
- 488—Neufchâtel-Loretteville
- 489—Montcalm
- 492—Rive-Sud
- 493—St-Foy
- 494—St-Jean-Baptiste
- 495—St-Roch
- 496—St-Sauveur

COMMERCES ET INDUSTRIES

- 580—Bureaux
- 583—Commerces
- 590—Entreposage
- 595—Locaux
- 597—Propriétés commerciales

VEHICULES-MOTEURS

- 605—Autos à vendre
- 615—Autos à louer
- 620—Autos demandées
- 623—Avions
- 625—Camions à vendre
- 630—Camions à louer
- 635—Camions demandés
- 640—Pièces et accessoires d'auto et de camions
- 645—Réparations-Entretien-Démontage
- 650—Garages à vendre
- 655—Garages-Stationnement à louer
- 660—Garages-Stationnement demandés
- 665—Machinerie
- 668—Motocyclettes
- 670—Motoneige
- 674—Routières
- 675—Routières motorisées
- 680—Véhicules tout-terrain
- 685—Yachts et bateaux
- 690—Équipement de ferme

*Les annonces dans ces rubriques sont classées par ordre alphabétique.

tarifs d'abonnements

LE SOLEIL 647-3333

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, le samedi de 8h30 à 13h00.

Livraison à domicile: 2,10\$ par semaine ou 95,83\$ par année, 6 mois 50,00\$, 3 mois 26,74\$, 1 mois 8,91\$. A nos bureaux ou à l'un de nos représentants. Pour vous abonner: Téléphonez à 647-3333.

Vente au numéro: 35c l'exemplaire, du lundi au vendredi et 85c le samedi.

LIVRAISON PAR LA POSTE

Provinces: Québec et Région d'Edmundston — 1 an: 105,28\$, 6 mois: 55,56\$, 3 mois: 29,44\$, 1 mois: 9,74\$.

Les autres Provinces du Canada — 1 an: 132,82\$, 6 mois: 80,67\$, 3 mois: 42,45\$, 1 mois: 14,15\$.

Pays étrangers: 1 an: 400,50\$, 6 mois: 211,37\$, 3 mois: 111,25\$, 1 mois: 37,09\$.

"Le Soleil", fondé en 1896, est imprimé au 390, rue Saint-Vallier est, Québec G1K 7J6, par Le Soleil Littéraire, qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans "Le Soleil". En plus de ses nombreux correspondants, "Le Soleil" est abonné à la Presse Canadienne, la Presse associée, Reuter, l'Agence France Presse, United Press International, New York Times News Service ainsi qu'aux services de téléphoto de la Presse Canadienne, de la Presse associée et de la United Press International.

"Le Soleil" est membre de plusieurs associations et groupements professionnels dont "Audit Bureau of Circulation" (ABC), l'Union catholique internationale de la presse (UCIP). La direction du journal "Le Soleil" ne peut garantir la publication d'une annonce à la date exigée par le client, mais elle s'efforce toujours de se rendre à son désir. La direction du journal "Le Soleil" n'assume aucune responsabilité des ennuis, des pertes pécuniaires ou des dommages attribuables à une erreur ou à une inexactitude dans l'illustration ou le texte d'une annonce.

REponses

1. b

2. c

3. a

4. a

5. a

6. c

7. a

8. b

9. c

10. b

11. a

12. b

13. c

Photo: Zhao Ziyang

SERVICES ET VENTES

100 à 299

AGENCES MATRIMONIALES

MME HAMEL ENR. LIC. AGENCE MATRIMONIALE, 2097 Chaudière, St-Foy. Tél. 681-681.

AGENCE de Rencontre "NOUS" pour personnes. Bureau: 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

POURQUOI rester seul(e)? Mme Adrien Lamoignon, Agence matrimoniale. Tél. 523-7458, 523-5547.

118 AMEUBLEMENT

VENTE D'INVENTAIRE

Prix imbattables sur mobiliers et appareils de marques renommées. Ex. mobiliers de cuisine, table, chaises, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHOIX de meubles usagés

Commode triple tiroir 72", table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

COMMODE triple tiroir 72"

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

DIVAN moderne, 2 morceaux

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

FUTON et base, prix spécial

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

LIT queen brassé et laton

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

MATELAS et sommier, 5, très bon état

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier colonial, causeuse velours

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de chambre ocre, 5 morceaux

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de chambre, très bon état

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de salon, 3 modules, 2 tables

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de chambre plus mobilier de salon

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

2 MOBILIERS chambre plus mobilier de salon

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

ANNONCE CLASSÉE NE COUTE PAS CHER

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

118 AMEUBLEMENT

MOBILIER de salon, colonial, 2 morceaux

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

A VENDRE: mobilier de chambre, acheté en 1979

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

DEMONSTRATEURS de piano

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

AMEUBLEMENT pour 4 pièces

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

GRAND bureau avec miroir, tête de lit

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

JACHETS vos meubles et vous en vendez

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

AMEUBLEMENT complet, mobilier cuisine et poêle

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

AUBAINE (ancien, meubles neufs et usagés)

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

FAUTEUIL et divan, bar à boisson

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

FAUTEUIL inclinable, table 2x4

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

LIT 39" neut, 3/4, commode 3 tiroirs

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

MATELAS Simons, meilleur prix

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

MEUBLES et appareils électriques usagés

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

MOBILIER chambre colonial américain

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

MOBILIER de salon, style contemporain

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

SUCCESSION, appareils ménagers, salon, cuisine, chambre, commodes

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

AMEUBLEMENT divers, cause démolition

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

2 CAUSEUSES Raxton, 2500, parcs de force

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIC mobilier saie à manger 5 morceaux

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHOIX de meubles usagés, centre d'occasion

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

COMMODE triple tiroir 72", table de salle à manger

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

DIVAN moderne, 2 morceaux, table de salle à manger

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

FUTON et base, prix spécial, table de salle à manger

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

LIT queen brassé et laton, table de salle à manger

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

MATELAS et sommier, 5, très bon état

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier colonial, causeuse velours

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de chambre ocre, 5 morceaux

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de chambre, très bon état

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de salon, 3 modules, 2 tables

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

Mobilier de chambre plus mobilier de salon

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

2 MOBILIERS chambre plus mobilier de salon

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

ANNONCE CLASSÉE NE COUTE PAS CHER

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

121 ANIMAUX

CHIOTS chihuahua, pomeranien, caniche

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

LE CHAT bleu des Chartreux, chatons

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

ACHETERAIS chèvre femelle non gestante

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHATS himalayens mâles, Sepi Lynx Point

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIEN de maison, mélange épagneul, 3 ans, enregistres

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIEN Labrador brun, âge 2 ans

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

AKITA chiots, enregistres, lignée de champions

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

BERGERS allemands, 3 ans, enregistres

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

BRACQUE allemand, 15 mois, dressé, propre

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHATS persans, toute couleur, vaccinés, enregistres

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHATS persans, et service d'adoption

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIENS Boxer enregistres, 9 mois, saie 622-2232

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIOTS Chow-Chow, Cockers, Bouvier, éleveur

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIOTS Labrador, irlandais, pension Chénal St-Elie

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIOTS épagneuls bretons, enregistres, lignée chasseur

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

CHIOTS Yorkshire terrier miniature, idéals maison

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

COCKERS épagneuls, mâles, enregistres, vaccinés

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la Croix, St-Foy. Tél. 681-681.

DONORS boxer, collie, doberman enregistres, éleveur

Table de salle à manger, etc. 500, rue de la

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements • mémoires • services funéraires • funéraires

705 AVIS DE DÉCÈS

BILODEAU, Lucien — A Québec, le 25 janvier 1984, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Lucien Bilodeau, époux de dame Myrta Vézina. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 Chemin Ste-Foy Québec.

Jeudi et vendredi de 14h à 17h, et de 19h à 22h, samedi de midi à 13h45, le service religieux sera célébré le samedi 28 janvier à 14h, en l'église St-Joseph, et de là au cimetière St-Louis de Courville. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendre et belles-filles, Monique (Roger Martineau), Henri (Albina Thériault), Jean-Marie (Suzanne Massé), ses petits-enfants, Denise Martineau et Rémi Bilodeau, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371.

BILODEAU (Lucien) — A Québec, le 25 janvier 1984, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Lucien Bilodeau, époux de dame Myrta Vézina. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 Chemin Ste-Foy Québec.

BRYSON (Jeffery) — A Québec, le 26 janvier 1984, est décédé M. Jeffery Bryson, époux de dame Hilda Ishwood. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 Chemin Ste-Foy Québec.

CADORETTE (Marc) — A Neuchâtel, le 25 janvier 1984, à l'âge de 29 ans, est décédé M. Marc Cadorette, fils de M. et Mme Gaston Cadorette. Il demeurait à Neuchâtel. Les funérailles auront lieu samedi à 14h. Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc. 30 rue St-Joseph Loretteville à 13h30 pour l'église de St-André, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre ses parents, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Yvon Paquin (Linda), M. et Mme Jacques Barrette (Sylvie), M. et Mme Pierre Cadorette (Lise Lebrun), M. et Mme Carl Rhéaume (Brigitte), ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines.

CLOUTIER (Charles-Borromée) — A Québec, le 25 janvier 1984, à l'âge de 71 ans, est décédé Charles-Borromée Cloutier, époux de dame Alberta Tanguay. Il demeurait rue De l'Église, Notre-Dame des Laurentides. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier, à 14 heures. Départ de la

Coop. Funéraire de l'Anse 280 8e Rue à 13h30, pour l'église Notre-Dame des Laurentides, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille Pierrette (Jean Marcoux), son fils Jean-Yves (Sylvie Villeneuve), ses petits-fils Jérôme et Mathieu, ses frères, M. Maurice Cloutier, M. et Mme Jean-Louis Cloutier, sa sœur Mme Marie-Stella Thérien, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines. Le corps sera exposé vendredi de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures, samedi jour des funérailles de midi à 13h30.

DUCHESNEAU (Jeannette) — A Québec, le 25 janvier 1984, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Jeannette Duchesneau, épouse de feu Joseph-Adélard Duchesneau. Elle demeurait à Rollinsford, N.H. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa jeudi et vendredi de 14h à 17h, et de 19h à 22h, samedi de 12h à 13h45. Le service religieux sera

célébré le samedi 28 janvier 1984 à 14h en l'église St-Albert le Grand et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Guy Duchesneau (Gertrude Hains), M. et Mme Jean-Louis Côté (Colette), M. et Mme Emile Rivier (Claude), M. et Mme Donald Duchesneau (Madeleine Couture), M. et Mme Jean Duchesneau (Patricia Morin), M. et Mme Richard Proteau (Marie-Marthe), M. Michel Duchesneau (son amie Lina Gould), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Alphonse Lemieux (Marie), Mme Angéline Lemieux (Méthot), Mme Yvonne Lemieux (Nadeau), M. et Mme Roland Lemieux (Gilberte), M. et Mme Simon Colette (Rose), M. et Mme Léopold Lemieux (Thérèse), M. et Mme Emile Lemieux (Yolande), M. et Mme Alfred Lemieux (Rolande), M. et Mme André Beaudoin (Germaine), ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371.

DUSSAULT (Denise) — A Québec, le 25 janvier 1984, à l'âge de 70 ans, est décédée M. Denise Dussault, épouse de feu Edgar Dussault et de feu Marie Rousseau. La famille recevra les condoléances au funérarium Wilbrod Robert Inc 738, Royale Beaufort.

le jeudi 26 janvier 1984 de 19h à 22h. Le service religieux sera célébré le vendredi 27 janvier 1984 à 14h30 en l'église St-Gertrude de Beaufort. Elle laisse dans le deuil, sa fille, Nadine Chouinard, M. Gaétan Chouinard, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Jean-Yves (François Bérubé), Huguette (Claude Sergerie), Réjean (Pauline Côté), Gilles (Pauline Richard), Roger (Lise Bérubé), Nadia (Bernard Beaudet), sa filleule, José-Anne Beaudet, son ami, Jean-Claude Ross, ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces.

GAGNE (Gustave) — A Val-Bélair, le 25 janvier 1984, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Gustave Gagné, ex-employé d'Hydro-Québec, époux de dame Cécile Martel. Il demeurait à Val-Bélair. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 208, boul' l'Ormeiro.

jeudi et vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le samedi 28 janvier 1984 à 14h en l'église Val St-Michel (Val-Bélair) et de là au cimetière Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Yvon Paquin (Linda), M. et Mme Jacques Barrette (Sylvie), M. et Mme Pierre Cadorette (Lise Lebrun), M. et Mme Carl Rhéaume (Brigitte), ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines.

GAGNE (Philippe-Auguste) — A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le mercredi 25 janvier 1984, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Philippe-Auguste Gagné, époux de dame M. Louise Tremblay. Il demeurait à la Malbaie. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 138 rue Doucet La Malbaie jeudi de 19 à 22h, vendredi de 14 à 17h, et de 19 à 22h, samedi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le samedi 28 janvier, à 14h.

GOSSELIN (Irène Cantin) — A St-Henri, Côté Lévis, le 25 janvier 1984, à l'âge de 76 ans, est décédée Irène Cantin, épouse en premières noces de feu Valère Côté et en secondes noces de Dida Gosselin. Elle demeurait au pavillon St-Henri, 107 rue Allen, app. 6. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier 1984 à 16h. Départ du salon funéraire Gonzague Valois & Fils 111 rue Belleau St-Henri.

pour l'église St-Henri, et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Léandre Côté (Madeleine Gosselin), M. et Mme Réal Brochu (Jeanne Côté), M. et Mme Marcel Côté (Jeannette Drouin), M. et Mme Léo Côté (Jeannette Laliberté), M. et Mme Claude Côté (Colette Roberge), M. et Mme Jacques Brouard (Lise Côté), 15 petits-enfants, une arrière-petite-fille, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Joseph Antonio Cantin (Madeleine Fréchette), Mme Alfred Lambert (Rose-Anna Côté), Mme Joseph Gosselin (Laura Côté), Sœur Jeanne Côté SSJ, M. et Mme Hervé Gosselin (Régina Couture), M. Noël Gosselin, M. et Mme Ulric Gosselin (Irène Allen), M. et Mme Stanislas Gosselin (Gemma Côté), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines.

GAMACHE (Mario L.) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le mardi 24 janvier 1984, à l'âge de 33 ans, est décédé M. Mario L. Gamache, fils de dame Lucille Grenier et de M. Bernard Gamache. Il demeurait à Beaufort. Conformément à ses dernières volontés, le corps ne sera pas exposé. La direction des funérailles a été confiée à la

Coop. Funéraire de la Seigneurie 2150 Debois Giffard.

Une cérémonie religieuse aura lieu le samedi 28 janvier, à 14h, en l'église St-Ignace de Loyola où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre sa mère Mme Lucille Grenier, son père Bernard Gamache, ses tantes et oncles Jacqueline Grenier, Colette Giguère, Denise et Léonce Boucher, Marcel et Marcel Comtois, Hélène et Pierre Paquet, Danielle Roy, Jean-Paul Grenier, Claude Maréchal, François Guay et plusieurs cousins, cousines et de nombreux amis. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein, section Québec, C.P. 717, Haute-Ville, Québec G1R 4S7. Pour renseignements 663-4735.

GOSSELIN (Irène Cantin) — A St-Henri, Côté Lévis, le 25 janvier 1984, à l'âge de 76 ans, est décédée Irène Cantin, épouse en premières noces de feu Valère Côté et en secondes noces de Dida Gosselin. Elle demeurait au pavillon St-Henri, 107 rue Allen, app. 6. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier 1984 à 16h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30 St-Joseph Loretteville à 10h30 pour l'église St-Émile et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants et belles-filles, Bibiane Lafond, M. et Mme Emond Lafond (Denise Cloutier), M. et Mme Gérard Lafond (Louise Cassista), Laurier Bédard, ses petits-enfants Denis, Judith et François Lafond, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mme Marie-Anne Garneau, Mme Yvonne Pageau Bédard, M. et Mme Alexandre Garneau (Gemma), M. et Mme Paul-Émile Bédard (Cécile Pageau), Rosaire Bédard, Mme Roland Bédard (Aurore), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 842-3737.

LAROCHELLE (Emile) — A Cartierville, le 25 janvier 1984, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Emile Larochelle. Il demeurait au 12235 Grenet, Cartierville. Les funérailles auront lieu le vendredi 27 janvier, à 14h. Départ du funérarium Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald à 13h40 pour l'église de St-Jean Chrysostome et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son frère, sa sœur et sa belle-sœur, Mlle Cécile Larochelle, Mlle Marie Clusiaux, Mme Lucien Larochelle (Antoinette), M. et Mme Georges Larochelle (Géraldine Bouffard), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 839-8823.

LABATTE (Raymond) — Au Centre Hospitalier Chauveau, le 23 janvier 1984, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Raymond Labatt, époux de dame Raymond Paquet. Il demeurait à Val-Bélair. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié au

Parc-Cimetière Jardin du Repos 301, Rang Ste-Anne Quartier Laurentien Québec pour crémation. Le service religieux sera chanté, en l'absence du corps, le samedi 28 janvier 1984 à 14h en l'église St-Gérard Magella de Val-Bélair. La famille recevra les condoléances à l'église, une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Carole, Line, Martine, Doris, Steve, son frère et ses sœurs, M. et Mme Laurence Redmond Labatt (Laurence), M. et Mme Jules Robitaille (Madeleine), Mme Georges Labatt, M. et Mme Jos L'Heureux (Jeannine), ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Gilles Paquet (Nicole), M. et Mme Paul Bernier (Ginette), M. et Mme Denise Labrie (Jeannine), M. et Mme Jean-Pierre Paquet (Liliane), Mme Denise Cloutier, sa belle-mère, Mme Irène Paquet, ses petits-enfants, Sonia, Eric, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 529-0136.

LABONTE (Wellie) — A l'Hôpital St-Sacrement, le 25 janvier 1984, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Wellie Labonté, époux en premières noces de feu Laurette Chouinard, et en deuxièmes noces de dame Laurette Taillefer, demeurant à Deschambault. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier, à 14h30. Départ du funérarium Guy Denis Ltée 222 Ch. du Roi Deschambault à 14h15, pour l'église de Deschambault et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants Jean (Pierrette Lefebvre), Michel (Hélène Côté), Lise (Gaétan Roy), son petit-fils Stéphane, ses frères, Maurice, Marcel (Suzanne Perreault), ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs.

LABATT (Raymond) — Au Centre Hospitalier Chauveau, le 23 janvier 1984, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Raymond Labatt, époux de dame Raymond Paquet. Il demeurait à Val-Bélair. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié au

Parc-Cimetière Jardin du Repos 301, Rang Ste-Anne Quartier Laurentien Québec pour crémation. Le service religieux sera chanté, en l'absence du corps, le samedi 28 janvier 1984 à 14h en l'église St-Gérard Magella de Val-Bélair. La famille recevra les condoléances à l'église, une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Carole, Line, Martine, Doris, Steve, son frère et ses sœurs, M. et Mme Laurence Redmond Labatt (Laurence), M. et Mme Jules Robitaille (Madeleine), Mme Georges Labatt, M. et Mme Jos L'Heureux (Jeannine), ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Gilles Paquet (Nicole), M. et Mme Paul Bernier (Ginette), M. et Mme Denise Labrie (Jeannine), M. et Mme Jean-Pierre Paquet (Liliane), Mme Denise Cloutier, sa belle-mère, Mme Irène Paquet, ses petits-enfants, Sonia, Eric, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 529-0136.

LAFOND (Lucina Bédard) — A St-Émile, le 26 janvier 1984, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Lucina Bédard, épouse de feu M. Honoré Lafond. Elle demeurait à St-Émile. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier, à 11h. Départ du salon funéraire Falardeau Inc. 30 St-Joseph Loretteville à 10h30 pour l'église St-Émile et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants et belles-filles, Bibiane Lafond, M. et Mme Emond Lafond (Denise Cloutier), M. et Mme Gérard Lafond (Louise Cassista), Laurier Bédard, ses petits-enfants Denis, Judith et François Lafond, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mme Marie-Anne Garneau, Mme Yvonne Pageau Bédard, M. et Mme Alexandre Garneau (Gemma), M. et Mme Paul-Émile Bédard (Cécile Pageau), Rosaire Bédard, Mme Roland Bédard (Aurore), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 842-3737.

LAROCHELLE (Emile) — A Cartierville, le 25 janvier 1984, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Emile Larochelle. Il demeurait au 12235 Grenet, Cartierville. Les funérailles auront lieu le vendredi 27 janvier, à 14h. Départ du funérarium Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald à 13h40 pour l'église de St-Jean Chrysostome et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son frère, sa sœur et sa belle-sœur, Mlle Cécile Larochelle, Mlle Marie Clusiaux, Mme Lucien Larochelle (Antoinette), M. et Mme Georges Larochelle (Géraldine Bouffard), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 839-8823.

LABATTE (Raymond) — Au Centre Hospitalier Chauveau, le 23 janvier 1984, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Raymond Labatt, époux de dame Raymond Paquet. Il demeurait à Val-Bélair. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié au

Parc-Cimetière Jardin du Repos 301, Rang Ste-Anne Quartier Laurentien Québec pour crémation. Le service religieux sera chanté, en l'absence du corps, le samedi 28 janvier 1984 à 14h en l'église St-Gérard Magella de Val-Bélair. La famille recevra les condoléances à l'église, une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Carole, Line, Martine, Doris, Steve, son frère et ses sœurs, M. et Mme Laurence Redmond Labatt (Laurence), M. et Mme Jules Robitaille (Madeleine), Mme Georges Labatt, M. et Mme Jos L'Heureux (Jeannine), ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Gilles Paquet (Nicole), M. et Mme Paul Bernier (Ginette), M. et Mme Denise Labrie (Jeannine), M. et Mme Jean-Pierre Paquet (Liliane), Mme Denise Cloutier, sa belle-mère, Mme Irène Paquet, ses petits-enfants, Sonia, Eric, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 529-0136.

LABONTE (Wellie) — A l'Hôpital St-Sacrement, le 25 janvier 1984, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Wellie Labonté, époux en premières noces de feu Laurette Chouinard, et en deuxièmes noces de dame Laurette Taillefer, demeurant à Deschambault. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier, à 14h30. Départ du funérarium Guy Denis Ltée 222 Ch. du Roi Deschambault à 14h15, pour l'église de Deschambault et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants Jean (Pierrette Lefebvre), Michel (Hélène Côté), Lise (Gaétan Roy), son petit-fils Stéphane, ses frères, Maurice, Marcel (Suzanne Perreault), ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs.

LAVARDIERE (Bernadette Dumont) — A la Villa St-Isidore, le 24 janvier 1984, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Bernadette Dumont, épouse de feu M. Théodore Lavardière. Elle demeurait sur la rue Cloutier à Ste-Hénédine. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier 1984 à 14h30. Départ du salon funéraire de la

Salle municipale de Ste-Hénédine 111, rue Principale à 14h15, sous la direction de

Gonzague Valois et Fils Enr pour l'église de Ste-Hénédine et l'inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son frère, sa sœur et sa belle-sœur, Mlle Cécile Larochelle, Mlle Marie Clusiaux, Mme Lucien Larochelle (Antoinette), M. et Mme Georges Larochelle (Géraldine Bouffard), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 839-8823.

LAVARDIERE (Bernadette Dumont) — A la Villa St-Isidore, le 24 janvier 1984, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Bernadette Dumont, épouse de feu M. Théodore Lavardière. Elle demeurait sur la rue Cloutier à Ste-Hénédine. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier 1984 à 14h30. Départ du salon funéraire de la

Salle municipale de Ste-Hénédine 111, rue Principale à 14h15, sous la direction de

Gonzague Valois et Fils Enr pour l'église de Ste-Hénédine et l'inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son frère, sa sœur et sa belle-sœur, Mlle Cécile Larochelle, Mlle Marie Clusiaux, Mme Lucien Larochelle (Antoinette), M. et Mme Georges Larochelle (Géraldine Bouffard), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 839-8823.

LAVARDIERE (Bernadette Dumont) — A la Villa St-Isidore, le 24 janvier 1984, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Bernadette Dumont, épouse de feu M. Théodore Lavardière. Elle demeurait sur la rue Cloutier à Ste-Hénédine. Les funérailles auront lieu le samedi 28 janvier 1984 à 14h30. Départ du salon funéraire de la

Salle municipale de Ste-Hénédine 111, rue Principale à 14h15, sous la direction de

Gonzague Valois et Fils Enr pour l'église de Ste-Hénédine et l'inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son frère, sa sœur et sa belle-sœur, Mlle Cécile Larochelle, Mlle Marie Clusiaux, Mme Lucien Larochelle (Antoinette), M. et Mme Georges Larochelle (Géraldine Bouffard), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 839-8823.

LESSARD (Aimée-Rose, St-Joseph-Du-Sauveur) — A la Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

LESSARD (Aimée-Rose, St-Joseph-Du-Sauveur) — A la Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

Maison Mère des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de St-Damien de Belleschasse, le 26 janvier 1984, à l'âge de 75 ans et 9 mois, dont 51 ans de vie religieuse, est décédée sœur Aimée-Rose Lessard (St-Joseph-Du-Sauveur), née à St-Orléon de Cranboone. Les funérailles auront lieu le samedi, 28 janvier, à 14h. Départ du salon funéraire de la

HALLE (Mlle Liliane) — Le samedi 28 janvier 1984, à 11h, en l'église St-Joseph de Lauzon, sera chanté le service anniversaire de Madeleine Langlais. Les funérailles auront lieu le lundi, 30 janvier, à 14h. Départ du funérarium Carillon, 160 rue Carillon, à 13h45, pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, son gendre et ses belles-filles, M. et Mme Pierre Talbot (Diane Gignac), M. et Mme Daniel Talbot (Hélène Laveault), M. et Mme Michel Maurice (Hélène), ses petits-enfants Nancy et Mélanie Talbot, son frère, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Georges Talbot, Mlle Gemma Talbot, M. et Mme Pierre Talbot (Diane Gignac), M. et Mme Adélard Langlais, M. et Mme Louis-Philippe Bédard, Mme Thérèse Boutin Langlais, Mme Louis Langlais, Mme Germaine Langlais, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative du Pied de la Falaise

HALLE (Mlle Liliane) — Le samedi 28 janvier 1984, à 11h, en l'église St-Joseph de Lauzon, sera chanté le service anniversaire de Madeleine Langlais. Les funérailles auront lieu le lundi, 30 janvier, à 14h. Départ du funérarium Carillon, 160 rue Carillon, à 13h45, pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, son gendre et ses belles-filles, M. et Mme Pierre Talbot (Diane Gignac), M. et Mme Daniel Talbot (Hélène Laveault), M. et Mme Michel Maurice (Hélène), ses petits-enfants Nancy et Mélanie Talbot, son frère, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Georges Talbot, Mlle Gemma Talbot, M. et Mme Pierre Talbot (Diane Gignac), M. et Mme Adélard Langlais, M. et Mme Louis-Philippe Bédard, Mme Thérèse Boutin Langlais, Mme Louis Langlais, Mme Germaine Langlais, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative du Pied de la Falaise

HALLE (Mlle Liliane) — Le samedi 28 janvier 1984